

L'exécutif du PQ contredit Lévesque

Souveraineté, «indispensable»; association, «souhaitable»

par Pierre GRAVEL
Malgré ce qu'affirme le premier ministre Lévesque depuis trois semaines, l'exécutif national de son propre parti considère que, si l'association économique avec le Canada est «souhaitable», la souveraineté politique, elle, demeure «indispensable».

Depuis sa déclaration ministérielle sur les projets constitutionnels de son gouvernement, M. Lévesque s'est en effet systématiquement employé à démontrer que les concepts de souveraineté et d'association sont absolument indissociables. Au point de poser comme prérequis essentiel à l'autonomie politique du Québec l'acceptation par Ot-

tawa d'une association économique et de qualifier les souverainistes «à tout prix» de «chevaliers de l'indépendance urbi et orbi».

Voilà maintenant qu'une instance supérieure de son parti tient elle-même à prendre ses distances par rapport à la position du gouvernement péquiste.

C'est du moins ce qui ressort d'une résolution de l'exécutif national du PQ, adoptée mercredi dernier et rendue publique hier par le président de l'exécutif, M. Pierre Renaud, accompagné de cinq de ses collègues, le ministre Pierre-Marc Johnson, le député Guy Bisaillon, Louise

Thiboutot, Robert Lussier et Pierre-Harvey.

Discretion
Cette annonce s'est faite avec une discrétion inusitée compte tenu de son importance. Les dirigeants du PQ avaient en effet convoqué les journalistes pour le lancement officiel d'une campagne d'allure préréférendaire sur

«l'identité nationale». Ce n'est qu'à la toute fin de la rencontre, alors que quelques reporters avaient déjà quitté les lieux, que M. Renaud a négligemment ajouté, comme s'il s'agissait d'une simple formalité, qu'il devait se conformer à une volon-

—voir PQ en page A 6

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE MONTRÉAL, MARDI 31 OCTOBRE 1978, 94^e ANNÉE, no 149, 68 PAGES, 6 CAHIERS

25 CENTS
ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$1.75

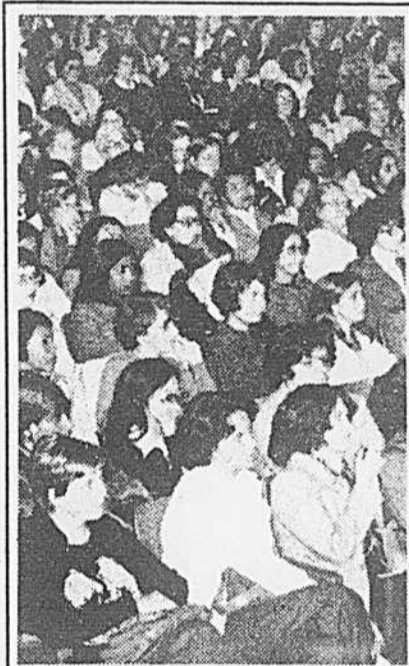
MÉTÉO
Ensoleillé, vents modérés
Minimum: -2 Maximum: 12
Demain: Averses
Détails en page A 2



LES BRONFMAN

Sam Bronfman, qui fonda l'empire financier Seagram, a conquis le monde par son whisky, mais n'a jamais pu triompher de l'establishment anglo-saxon de Westmount. Jean POULAIN, qui nous parle du riant livre de Peter Newman sur les Bronfman, fait le portrait aujourd'hui de ce personnage maintenant légendaire, que tout le monde appelait «Monsieur Sam». Selon l'un des amis de «Monsieur Sam», celui-ci pouvait être à la fois dur et sans scrupule, avare et généreux. D'autres l'ont décrit comme paternaliste et oppresseur.

—page E 1

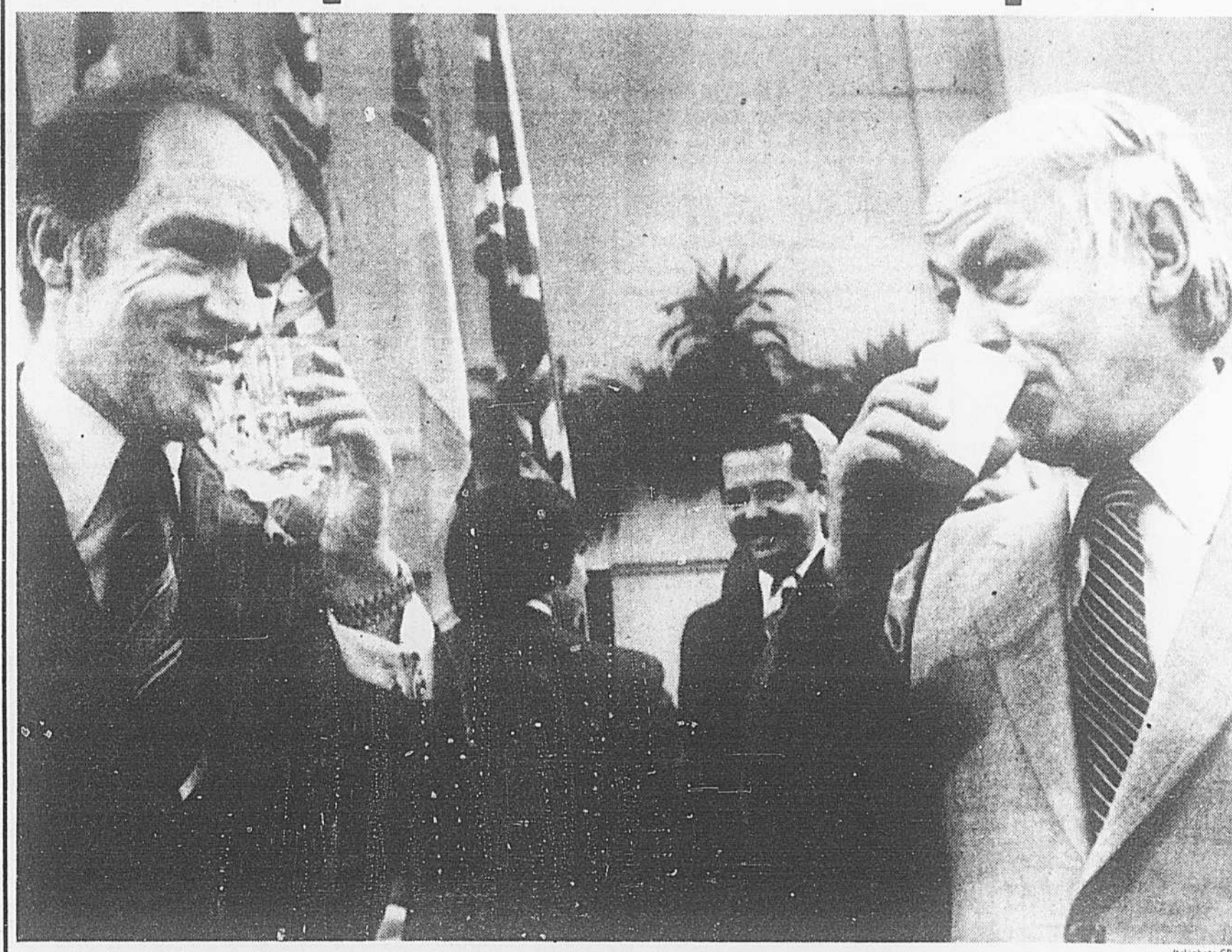


Colère noire chez les infirmières

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec a proposé une hausse de cotisation annuelle de \$80 à \$125, qui n'a pas manqué de soulever une tempête. Mais, comme le fait remarquer Claire DUTRISAC, dans le premier d'une série de deux articles, cette augmentation aura eu le mérite de soulever la question essentielle: les infirmières, qui forment une profession à exercice exclusif, veulent-elles vraiment demeurer des professionnelles?

—page B 1

Le Québec s'en tient à ses «revendications historiques» Cinq refus en partant



Un verre d'eau à la main, les premiers ministres Trudeau et Lévesque ont échangé quelques mots hier à Ottawa. (Téléphoto CP)

par Paul LONGPRÉ
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Tandis que le Québec s'en tient pour le moment à ses «revendications historiques», les provinces ont refusé hier de se laisser bousculer par le premier ministre Trudeau à la Conférence constitutionnelle d'Ottawa.

Sept ans après le non historique de Robert Bourassa, qui avait mis fin abruptement à la dernière tentative d'Ottawa de négocier avec les provinces de nouvelles règles du jeu, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre Trudeau ont remis hier l'ouvrage sur le métier pour une conférence de trois jours.

Sur le premier sujet à l'ordre du jour, l'inclusion dans la constitution canadienne d'une Charte des droits, cinq premiers ministres ont opposé un refus caté-

• «La balle est de votre côté»
— pages A 10 et A 11

gorique au premier ministre Trudeau. On sait que les Communes sont déjà saisies d'un projet de loi (C-60) qui vise à réformer les institutions fédérales et à insérer dans la constitution une Charte des droits qui comprendrait les droits linguistiques pour les minorités des deux langues officielles. Mais si elles se sont entendues pour «faire tous les efforts possibles» pour améliorer le sort de leurs minorités linguistiques, lors de la conférence de Saint Andrews, à l'été 1977, les provinces ne sont pas prêtes à inclure ces droits dans la Constitution. Certaines, c'est le cas de la Colombie britannique, voudraient que cette

—voir CONFERENCE en page A 6

Rapport inédit du professeur Thibaudeau Les nouvelles lois du travail ont «essoufflé» les Québécois

par Pierre VENNAT

Le Québec est «essoufflé» à cause de l'adoption de nouvelles lois du travail et il serait trop tôt pour qu'une commission se penche sur le problème global des relations de travail au Québec.

Telle est la principale conclusion d'un rapport du professeur André Thibaudeau, de l'École des hautes études commerciales de Montréal, qu'il vient de remettre au ministre du Travail,

M. Pierre-Marc Johnson, et qui était demeuré secret jusqu'ici.

«Il est vrai que les lois du travail sont toujours en évolution mais, avant de rouvrir le dossier par le biais d'une étude globale ou partielle des relations de travail au Québec, il serait sage de voir les résultats des dernières lois, car il se peut qu'elles n'aient pas les effets escomptés. Il serait donc trop tôt pour qu'une commission se penche sur le problème global des relations de travail au Québec, ainsi que le

édito

• Pour réformer les lois du travail

par Vincent PRINCE

—page A 4

désire le Conseil du patronat», conclut le professeur Thibaudeau.

M. Thibaudeau, qui avant d'entreprendre sa carrière de professeur de droit du travail aux HEC avait fait une longue carrière de syndicaliste, notamment comme directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique, avait reçu, du ministre Johnson, le mandat suivant:

—voir RAPPORT en page A 6

sommaire

- Arts et spectacles —Informations: F 3 à F 7 —Horaires: F 7
- Bandes dessinées: C 10
- Décès, naissances, etc.: D 13
- Économie: E 1 à E 7
- Éditorial: A 4
- Êtes-vous observateur?: D 5
- FEUILLETON —Le Krachde 1979: D 3
- Horoscope: C 10
- L'auto: C 6, C 7
- Le monde: F 1, F 2
- Mon œil sur Montréal: F 7
- Mot mystère: C 10
- Mots croisés: C 10
- Page des lecteurs: A 5
- Petites annonces: D 2 à D 11
- Radio et télévision: F 6
- Sports: C 1 à C 5
- Vivre aujourd'hui: B 1 à B 6



Maternité et indépendance

La Québécoise ne veut pas être limitée au rôle de mère, elle veut des grossesses librement consenties, ainsi que les moyens d'y mettre fin ou de les empêcher, souligne-t-on dans le deuxième chapitre du rapport du Conseil du statut de la femme, intitulé «Pour les Québécoises: égalité et indépendance». La maternité est au cœur des débats sur la condition féminine et le conseil propose une remise en question des pratiques actuelles, dans les domaines médical et social, entourant cette question. Il constate, en outre, que les femmes sont déchirées par le conflit entre le rôle qu'on leur impose et leur besoin de se réaliser, d'où le nombre élevé de névroses chez elles. Le conseil recommande au ministère des Affaires sociales de mettre l'accent sur une large diffusion d'informations sur les problèmes préoccupant les femmes, allant de la maternité au viol et à la violence en général.

—page A 9

Les élections municipales

Duquette et Joyal se courtisent, Drapeau s'emporte

—pages D 1 et F 8

MODIN ET BURNS NIENT LES AFFIRMATIONS DE COUTURE

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT ENCORE ?

Birard

Tourisme: Landry est optimiste

par Pierre VINCENT

«Au cours de précédents sommets, nous sommes arrivés à sauver des industries en bien plus mauvais état que la vôtre», a déclaré M. Bernard Landry, ministre d'Etat au développement économique lors de l'ouverture de la conférence sur l'industrie touristique de Sherbrooke, hier soir. Et, comme pour mettre un peu plus en confiance son public, le ministre Landry rappelait que le gouvernement n'avait pas attendu cette réunion pour faire preuve de bonne volonté: «La suppression de la taxe hôtelière aura privé le trésor public d'environ \$25 millions cette année mais elle aura eu plus que l'effet d'un ballon d'oxygène pour le tourisme qui est reparti tout doucement dans la bonne voie au cours de l'été.»

Ce 6e sommet économique du gouvernement québécois constitue un précédent dans le domaine du tourisme. Jamais jusqu'à maintenant n'avions-nous vu dans une même salle, autant d'intervenants aux opinions aussi différentes voire divergentes.

Concertation

C'est sans doute pourquoi les ministres Landry et Duhaime, les deux hôtes de ce sommet ont tellement insisté sur la nécessité de la concertation.

Après les coups d'envoi ministériels, on a invité 13 intervenants représentatifs du milieu à annoncer leurs couleurs, à présenter une minisynthèse des opinions qu'ils défendront en atelier aujourd'hui

et à la plénière demain. Le moins que l'on puisse dire pour l'instant, c'est qu'on est encore loin de la concertation en ses premières heures du sommet sur le tourisme.

D'abord M. Jean-Marie Poitras, président de la Chambre de commerce de la province de Québec, a parlé de tourisme dans des termes bien connus: «... les négociations que nous poursuivons

actuellement avec le Comité organisateur des 13es Jeux olympiques d'hiver de Lake Placid nous permettent de prévoir pour à compter de l'automne prochain un apport nouveau de plus de \$60 millions dans l'économie québécoise.»

Après avoir demandé «qu'on considère le tourisme au-delà de l'acte social et qu'on l'accepte comme un acte économique», M.

Poitras a souhaité l'implantation prochaine d'un casino.

Suppression des taxes

Ensuite, M. Michel Moreau a repris un thème cher aux affairistes du tourisme: la suppression des taxes. Notamment les taxes sur les alcools (8 p. cent à l'achat à la Société des alcools comme n'importe quel consommateur, puis un 5 p. cent additionnel parce qu'ils sont restaurateurs, après quoi ils ajoutent 10 p. cent de taxe pour les clients de leur établissement) et les taxes sur les repas de \$3.26 et plus. «Nous préconisons une réduction de la taxe de 10 p. cent sur les repas à 3 ou 4 p. cent et nous espérons l'instauration de la taxe universelle sur tous les repas, afin de pas subventionner indirectement l'industrie du «fast food». D'ailleurs, M. Moreau va plus loin dans ses projets pour contrer l'évolution de cette industrie, en demandant d'une part au gouvernement de montrer plus de sévérité avant d'accorder les prochains permis et, d'autre part, en mettant de l'avant le projet d'une industrie de «fast food» à la québécoise.

Mlle Pauline Boileau, présidente de l'Association des consommateurs du Canada section Québec, a, quant à elle, demandé que le gouvernement mette un frein à la prolifération de l'industrie du «fast food», de cette cuisine sans valeur nutritive.

Pénibles conditions de travail

Mais, avant elle, il y avait eu divergence de points de vue plus apparente, quand les deux intervenants du milieu du travail, M. Fernand Daoust (FTQ) et Pierre Gervais (CSN), ont regretté que le document de base du sommet fasse bien peu état des pénibles conditions de travail dans le tou-

risme. «Même s'il y avait relance, rien ne nous permet de croire que les conditions de travail seraient améliorées, puisque, même quand ça marchait bien, les salaires des travailleurs du tourisme restaient collés bien près du salaire minimum», a noté M. Gervais. M. Daoust, lui, a déploré que le document soit tendancieux à propos du rôle du syndicalisme en tourisme: «Dans les restaurants, moins de 5 p. cent des travailleurs sont syndiqués, et dans l'hôtellerie, ils ne sont que 15 p. cent.»

Les deux représentants syndicaux ont également souligné leur déception que le document de travail parle aussi peu de tourisme interne. Ils ont aussi dénoncé le refus du gouvernement de sauver Tourbec.

Manifestation

Dehors, à la porte de l'hôtel où se tient le sommet, une vingtaine d'ex-employés de Tourbec manifestaient, réclamaient la réouverture de l'agence de voyages, «cet organisme qui s'est avéré un des instruments les plus valables et plus efficaces dans le domaine de la promotion du tourisme tant au Québec qu'à l'étranger.»

«Pendant deux jours, s'indigne une manifestante, ils vont se dire et se redire des choses qu'ils savent déjà, alors que nous nous étions déjà une solution valable aux problèmes du tourisme.»

C'est le ministre Vaugois, des Affaires culturelles, qui a été le dernier à prendre la parole après avoir écouté patiemment, comme tout le monde, les quelque trois heures de discours. «A défaut de soleil, de sable et du 3e s que vous savez, le Québec peut au moins se vanter d'avoir une différence culturelle. Mais, hélas, depuis quelque temps, elle est de moins en moins apparente notre différence culturelle, quand nous nous promenons sur nos routes. Entre autres questions qu'il faudra aborder en atelier, il faudra se deman-



Les ministres Bernard Landry et Yves Duhaime, qui sont les hôtes du sommet.



der si notre produit touristique est encore suffisamment original, si notre réseau hôtelier n'est pas trop pareil à celui de n'importe où dans le monde...»

Aujourd'hui, parmi les invités de marque, il y aura les ministres Charron et Laurin. Ce dernier remplace le premier ministre Lévesque.

culture personnelle
Cuisine des Fêtes
3 COURS
Démonstrations, Livrets, Repas par
Henri Bernard
Jours ou Soirs
RECEPTION COCKTAIL
20, 21, 22 ou 23 Nov. '78
REPAS DE NOEL
27, 28, 29 ou 30 Nov. '78
REVEILLON
4, 5, 6 ou 7 Déc. '78
RENSEIGNEMENTS
MENUS
843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
2015 de la montagne
610, Montréal
métro Peeli

LA MÉTÉO à Montréal

| AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|--|--------------|
| Minimum: 6 Maximum: 13 Périodes nuageuses | Beau et doux |

au Québec

| RÉGIONS | Min. | Max. | AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|------------------|------|------|---------------------|------------------|
| Abitibi | — | 4 | Neige puis dégelage | Beau et doux |
| Outaouais | — | 13 | Périodes nuageuses | Beau et doux |
| Laurentides | — | 8 | Risque d'averses | Beau et doux |
| Cantons de l'Est | — | 13 | Périodes nuageuses | Beau et doux |
| Mauricie | — | 12 | Risque de pluie | Beau et doux |
| Québec | — | 12 | Risque de pluie | Beau et doux |
| Lac-Saint-Jean | — | 6 | Pluie ou neige | Beau et doux |
| Rimouski | — | 4 | Pluie ou neige | Nuageux |
| Gaspésie | — | 4 | Pluie ou neige | Nuageux et frais |
| Baie-Comeau | — | 4 | Pluie ou neige | Nuageux et frais |
| Sept-Îles | — | 4 | Pluie ou neige | Nuageux et frais |

au Canada

| Aujourd'hui | Capitales | Min. | Max. |
|-----------------------|---------------|------|------|
| Colombie-Britannique | Victoria | 8 | 11 |
| Alberta | Edmonton | -4 | 6 |
| Saskatchewan | Regina | -5 | 8 |
| Manitoba | Winnipeg | 1 | 3 |
| Ontario | Toronto | 3 | 12 |
| Nouveau-Brunswick | Fredericton | 7 | 7 |
| Nouvelle-Écosse | Halifax | 13 | 15 |
| Île-du-Prince-Édouard | Charlottetown | 11 | 12 |
| Terre-Neuve | Saint-Jean | 5 | 15 |

si vous partez... aux États-Unis

| | Min. | Max. | | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|------------|------|------|---------------|------|------|--------------|------|------|
| New York | 9 | 15 | Chicago | 5 | 17 | Nlle-Orléans | 15 | 28 |
| Washington | 13 | 18 | San Francisco | 11 | 17 | Miami | 24 | 29 |
| Boston | 11 | 14 | | | | | | |

vers les capitales

| | | | | | | | | |
|------------|---|----|----------|---|----|-----------|---|----|
| Amsterdam | — | 11 | Londres | — | 14 | Stockholm | — | 6 |
| Athènes | — | 19 | Le Caire | — | 18 | Sydney | — | 20 |
| Berlin | — | 8 | Lisbonne | — | 18 | Tokyo | — | 20 |
| Bruxelles | — | 13 | Madrid | — | 18 | Tunis | — | 20 |
| Casablanca | — | 23 | Moscou | — | 0 | Vienne | — | 9 |
| Genève | — | 12 | Paris | — | 14 | Varsovie | — | 6 |
| Hong Kong | — | 29 | Rome | — | 17 | | | |

vers les plages

| | | | | | | | | |
|----------|----|----|----------|----|----|----------------|----|----|
| Acapulco | 24 | 31 | Bermudes | 24 | 27 | Nassau | 23 | 30 |
| Mexico | 12 | 24 | Barbade | 26 | 30 | Rio de Janeiro | — | 27 |

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

| TARIFS D'ABONNEMENTS | INFORMATION GÉNÉRALE |
|--|--|
| LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi \$1.75 | 285-7272 |
| Lundi au vendredi \$1.25 | 285-7070 |
| Samedi seulement 0.75 | 285-7030 |
| | 285-7100 |
| | 285-7383 |
| | PETITES ANNONCES (annonces classées) |
| | 285-7111 |
| | du lundi au vendredi: 9h à 17h |
| | du samedi au dimanche: 9h à 13h30 |
| | Pour changer ou annuler 285-7205 |
| | GRANDES ANNONCES |
| | 285-7202 |
| | Détailants |
| | National, Télé-Presse, Vacances, voyages 285-7306 |
| | Carières et professions, nominations 285-7320 |
| | COMPTABILITÉ |
| | Grandes annonces 285-6892 |
| | Petites annonces 285-6901 |
| | Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h30 (Samedi: 9h à 12h) 285-6911 |

Textile Faible réduction des barrières tarifaires

OTTAWA (PC) — Le vice-premier ministre Allan MacEachen a déclaré aux Communes, hier, que les pourparlers actuels de Genève sur le commerce international ne produiraient probablement pas une réduction appréciable des barrières tarifaires dans l'industrie du textile.

M. MacEachen a expliqué que «plusieurs autres pays» craignaient que des barrières tarifaires moins élevées ne nuisent à l'industrie textile locale et que c'était pour cette raison qu'ils s'opposeraient à la réduction des barrières.



Le gouvernement canadien a déjà fixé des quotas sur les importations de vêtements, afin de protéger le marché local contre des vêtements moins chers provenant en particulier de pays d'Asie.

M. MacEachen répondait à des questions de plusieurs députés de l'opposition, réclamant une protection adéquate pour les industries du vêtement et de la pêche et un meilleur accès aux marchés de l'Europe et du Japon.

Les entretiens de Genève, qui ont pour but de réduire les tarifs et les quotas d'importation, doivent se terminer en décembre.

Le député progressiste-conservateur Fred McCain a réclamé la protection de l'industrie locale des aliments contre les importations et, en même temps, une meilleure place pour les aliments canadiens sur les marchés européens.

M. MacEachen a signalé qu'il était impossible d'obtenir en même temps une meilleure protection tarifaire et un accès plus facile aux marchés étrangers.

Devinez laquelle calcule, additionne, soustrait, multiplie, divise, émet une tonalité au toucher... et vient de Sharp?

C'est la nouvelle EL8140 de Sharp... le format d'une carte de crédit... presque aussi mince - à peine 3,8 mm...

mémorise, même hors tension... stocke un nombre pour rappel futur (et ne coûte que \$49.95)

Voyez le concessionnaire Sharp - dès aujourd'hui!

Sharp - bien de son temps

Sharp Electronics of Canada Ltd.,
1280 rue Bégin, Ville St. Laurent, P.Q. H4R 1X1 (514) 337-0655

| | | |
|--|---|---|
| ADMACO COMPANY 5343 Decarie Blvd. Montréal 489-9779 | COMPUCENTRE Tout nos situées dans Montréal | INTEGRATED OFFICE SERVICES INC. 2180 Belgrave Montréal 487-7611 |
| ROBERT SIMPSON MONTRÉAL LTÉE. Tout les magasins Montréal | WILLSON Tout nos situées dans Montréal | ZELLERS Montréal |



James SCHELICH

Il partagera son magot

LAS VEGAS, Nevada (d'après AP) — Un citoyen américain, James Schelich, 48 ans, aveugle et sourd à 75% depuis la guerre de Corée, et qui a gagné \$275,000 dans une machine à sous de Las Vegas, a décidé de donner une partie de cet argent à des oeuvres charitables qui lui tiennent à coeur.

En plus d'avoir perdu les trois quarts de ses facultés auditives à la guerre, il avait perdu la vue dans une explosion il y a plusieurs années. Il vit maintenant dans une maison de retraite à Washington, dans l'Etat du Missouri. C'était son quatrième voyage à Las Vegas et c'est un ami qui l'avait installé devant un gobe-sous, dimanche. Après une heure et 45 minutes de jeu, son ami lui déclara qu'il avait gagné le gros lot, soit cinq fois le chiffre sept.

Interrogé par la presse, il a répondu qu'il n'avait aucun projet précis sauf celui de partager sa chance avec des gens dans le besoin.

L'an dernier seulement, au Québec

Des agences de publicité ont fraudé des marchands pour \$2.5 millions

par André PEPIN

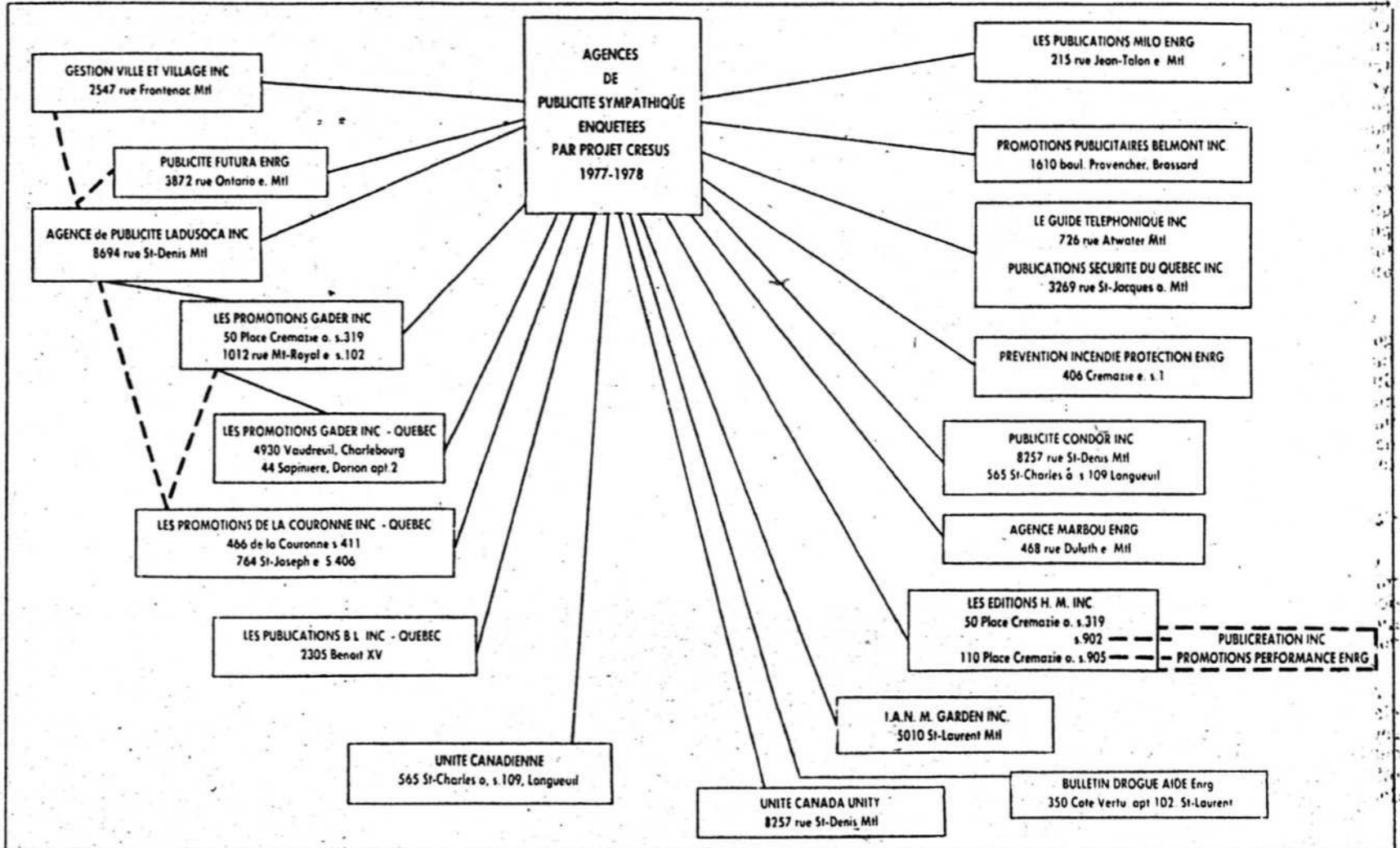
Des milliers de marchands au Québec ont versé l'an dernier près de \$2.5 millions à une douzaine d'agences de publicité, dans le but d'aider des associations fantômes. Ces commerçants ont payé jusqu'à \$50 pour des annonces publicitaires qui ont paru dans des journaux mineurs, tirés à quelques centaines d'exemplaires seulement et qui rapportaient jusqu'à \$300,000 aux éditeurs frauduleux.

C'est ce qu'a soutenu hier le sergent André Leduc, en témoignant lors de la première journée des audiences de la CECO qui se déroulent dans la métropole. Au cours des prochaines semaines, une soixantaine de témoins seront entendus devant les commissaires Denys Dionne, Roméo Courtemanche et Jacques Coderre relativement aux activités des agences se spécialisant dans la sollicitation frauduleuse.

L'enquête sur ce volet du crime organisé a été menée conjointement par l'escouade des crimes économiques de la SQ et les experts de la CUM. Pour éclairer les commissaires hier, le sergent Leduc était accompagné de l'officier Royal Léger de la CUM, un expert-analyste et du comptable de la Commission, M. Jean-Claude Forin.

Les tactiques frauduleuses

Les agences de publicité qui retiennent l'attention de la CECO exploitent les commerçants en sollicitant de l'argent



L'organigramme ci-haut préparé par les enquêteurs de la CECO mentionne les noms des agences de publicité qui ont fait l'objet d'une enquête. Toutes sont soupçonnées de sollicitation frauduleuse et la direction de chacune devra témoigner devant la CECO.

sous de fausses représentations. Les sommes perçues doivent être versées à des associations d'aveugles, d'enfants infirmes, de vieillards, de scouts etc., mais souvent ces organismes n'existent tout simplement pas.

D'autre part, lorsque, une association à but humanitaire publie effectivement un journal quelconque, les agences leur offrent des contrats de publicité devant rapporter des sommes considérables aux membres, mais une administration condamnable permettrait aux fraudeurs de ne verser qu'une infime

partie de leurs revenus aux organismes concernés.

Les agences de publicité respectent pour leur part la loi du silence, en transigeant avec plusieurs succursales bancaires, en changeant de raison sociale et de propriétaire et, enfin, en démentant fréquemment.

Par téléphone

Toujours dans le but de tromper les annonceurs, les agences travaillent par téléphone. Par exemple, un vendeur s'adresse à un commerçant en ces termes:

«Je travaille actuellement à vérifier vos rapports d'impôts et je me rends compte que plusieurs points demandent des explications. Mais, en passant, je m'aperçois que vos revenus sont intéressants, vous ne seriez pas intéressé à souscrire à l'oeuvre des aveugles que je dirige et qui publie «Le Journal des aveugles»? L'annonce coûte \$50...»

Le commerçant prend panique et verse le montant demandé pour éviter des problèmes avec le fisc... Ces journaux peu ou pas publiés ne contiennent aucune information pertinente sur le sujet annoncé. On les retrouve sous des noms les plus divers: «L'Echo du sourd, Le Journal des aveugles, La politique pro-

vinciale, La Sécurité du Québec (allusion à la SQ), l'Historien.

Les agences frauduleuses, en trompant les annonceurs depuis plusieurs années, ont considérablement miné la crédibilité des organismes sérieux, comme en témoignait hier l'officier Royal Léger: «Alors que les agences retirent jusqu'à \$100,000 pour les sourds, mais dans l'unique but d'enrichir les propriétaires d'agences, des organismes louables comme l'Association pour enfants avec problèmes auditifs ne réussissent qu'à recueillir quelques milliers de dollars... Les commerçants ne peuvent plus séparer le bon grain de l'ivraie.»

Dès aujourd'hui, des propriétaires d'agences seront entendus devant les commissaires.

Contre le désir des fidèles

Pays-Bas: le primat ne veut pas voir de femmes devenir prêtres

NOORDWIJKERHOUT, Pays-Bas (AFP) — Le primat des Pays-Bas, le cardinal Willebrands, refuse de soumettre au Saint-Siège le désir des fidèles néerlandais d'ouvrir l'accession au ministère aux hommes mariés et aux femmes.

La réunion pastorale nationale, composée de laïcs et de religieux catholiques avait approuvé, dimanche soir, une telle demande par une majorité de plus des deux tiers des participants.

Le cardinal a souligné que la majorité de l'Eglise catholique reste en faveur du célibat. «L'ordination de femmes est contraire aux traditions qui remontent aux premiers jours de l'Eglise», a déclaré le cardinal Willebrands.

Les femmes qui ont participé à cette réunion pastorale ont déclaré, dans une lettre ouverte, que

«la vocation doit incontestablement reposer sur un grand nombre de qualités, mais elle ne peut pas être interdite à cause du sexe.»

Le primat a également refusé de soumettre ces questions à ses collègues étrangers.

Des souris et des hommes...

EAST MEADOW, New York (AFP) — Un détenu de la prison d'East Meadow, dans l'Etat de New York, a demandé à un grand jury fédéral, d'enquêter sur le meurtre par ses geôliers de la souris avec laquelle il partageait sa solitude en cellule.

Georges Balboa, 33 ans, jouait avec la souris, baptisée Joey, lui donnait à manger et lui avait même construit un petit abri. Quand les gardiens découvrirent cette amitié peu commune, ils tuèrent la souris en la jetant dans les toilettes de l'établissement.

Un juge de la Cour suprême de l'état, M. Mario Pittoni, s'est quand même rendu sur place et a entendu la requête du prisonnier et ses accusations de meurtre, avant de les déclarer irrecevables, sans autre commentaire.

DÉMONSTRATION GRATUITE

Les 2, 3 et 4 novembre: jeudi, vendredi et samedi: les représentants de la compagnie KODAK seront au studio F. Laparé pour donner une démonstration de toute la gamme des projecteurs carrousel et des produits de chambre noire.

Cette démonstration est gratuite et nous vous invitons à venir profiter des prix spéciaux sur tous les appareils KODAK en magasin. Jeudi et vendredi de 5h30 à 9h00. Samedi de 10h00 à 5h00.

PROJECTEUR
Kodak
Carrousel 650H
\$138⁹⁵

PHOTOGRAPHIE
studio f. laparé inc.
2530, rue des Ormeaux (Près d'Hochelega)
351-3770

ACCESSOIRES ET EQUIPEMENT COMPLET DE PHOTOGRAPHIE

AS-TU TA MORUE?

C'est le mois du poisson. Faites plaisir aux vôtres, offrez leur un bon filet de MORUE. C'est si facile à préparer et si bon à déguster. Disponible chez votre poissonnier, ou votre marché d'alimentation. Le filet de MORUE des eaux froides du Golfe Saint-Laurent est à son meilleur sous les marques «Corvette» et

La Manière
Pêcheurs Unis du Québec
787, rue du Marché Central, Montréal 382-5500

LOUEZ

LOCATION NETTE
36 mois \$204 + (taxe)
24 mois \$219 + (taxe)

Parisienne 4 portes 79, valise électrique, moulures latérales, dégivreur arrière électrique, miroir extérieur, suspension H.D., V-8, 305, automatique, pneus radiaux blancs, groupe lumière, batterie H.D., radio AM/FM.

Demander André Lapointe
866-4454

GOYETTE
2375 chemin Chambly Carignan

White Cross

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA!

Soulier fourré
En corfam, semelle antidérapante. Noir, brun ou vison. Largeurs B - D - E.

Bottes de corfam
Semelle antidérapante. Noir, brun ou vison. Largeurs D - E.

VASTE CHOIX DE SACS À MAIN ASSORTIS

C. BEAUSOLEIL INC.
1036 est. rue Ontario, angle Amherst, 522-6338
781 est. rue Jean-Talon, face au métro 272-7222

636

GROS LOT \$239,160.00
APPROXIMATIF DIMANCHE VENTES TOTALES \$1,285,804.00

| NUMEROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE | | | | | |
|--------------------------------------|-------|----|--------------|----|----|
| 3 | 16 | 17 | 24 | 28 | 29 |
| 6 SUR 6 | 0 | | \$123,437.20 | | |
| 5 SUR 6 | 71 | | \$1,564.70 | | |
| 4 SUR 6 | 3,142 | | \$98.20 | | |
| 5 SUR 6+ | 1 | | \$74,062.30 | | |

NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6

32

Pour réformer les lois du travail

Selon le professeur André Thibaudeau, chargé de conseiller le ministre Pierre-Marc Johnson, ce dernier, au lieu d'instituer une sorte de «Commission Parent» du domaine des relations industrielles, comme il en avait manifesté l'intention, serait mieux avisé de s'en tenir à la formation d'un ou plusieurs comités d'étude ad hoc dont le mandat serait de formuler des recommandations sur un sujet précis. C'est ce que nous apprend mon confrère Pierre Vennart dans un article que LA PRESSE publie aujourd'hui en exclusivité.

La suggestion de M. Thibaudeau comporte de bons points. D'abord, il est probable, comme il le dit, qu'une commission royale d'enquête serait tout simplement l'occasion pour les parties, syndicale ou patronale, de répéter des demandes ou des objections qu'elles ont déjà fait valoir à plusieurs reprises. Les commissaires n'apprendraient à peu près rien de neuf. Dans ce sens, il y aurait perte de temps inévitable.

La formule du comité d'étude ou «task force» se révèle donc supérieure dans les circonstances. D'autant plus que, dans la proposi-

tion Thibaudeau, ces comités seraient constitués de spécialistes en diverses disciplines (économistes, sociologues, juristes, conseillers en relations industrielles, etc.) choisis en dehors des groupes d'intérêts en présence. A ces spécialistes pourraient d'ailleurs s'adjoindre des hauts fonctionnaires du ministère du Travail.

Ces «sages», bien sûr, pourraient procéder à des consultations, mais celles-ci n'auraient pas à être officielles ni très longues. Ils seraient choisis, en effet, pour leur connaissance du dossier et pour leur bon jugement. Ils mettraient surtout ensemble leurs réflexions et s'efforceraient d'en arriver entre eux à un consensus sur ce que devrait être le cadre juridique idéal pour encadrer les relations de travail dans tel ou tel secteur de la convention collective.

N'ayant ni les uns ni les autres d'intérêts particuliers à faire valoir, étant tous guidés par la seule préoccupation de mettre au point des mécanismes susceptibles de favoriser des rapports harmonieux entre employeurs et employés et de préserver ainsi la paix sociale, ces hommes ne risqueraient pas de se laisser entraîner dans des confrontations aussi stériles qu'interminables.

Personnellement, j'aurais préféré la création d'une «task force» à qui l'on aurait confié le mandat global de revoir l'ensemble des problèmes reliés à la législation du travail. Il est difficile, en effet, de toucher à l'un de ces problèmes sans être amené à s'interroger sur les répercussions que les remèdes suggérés auront dans des secteurs connexes ou voisins. La législation du travail constitue une sorte de tout, dont on ne peut modifier les parties sans tenir compte du déséquilibre qui peut en résulter pour l'ensemble.

Mais, l'approche à la pièce que préconise M. Thibaudeau présente peut-être, par contre, l'avantage d'établir des priorités quant au caractère d'urgence de certaines réformes. On sait que le monde syndical, comme le monde patronal d'ailleurs, estime qu'il y a des améliorations à apporter à la législation ouvrière qui pressent plus que d'autres.

C'est aussi le cas du ministre Johnson lui-même qui révélait, récemment, que son ministère participait aux réflexions d'un comité dont l'objectif est de trouver si possible une alternative au recours aux injonctions dans les conflits

de travail. On sait que cette question le préoccupe particulièrement. Le ministre peut aussi être intéressé à se faire conseiller au plus tôt sur la possibilité, ou mieux encore sur la façon d'assurer la syndicalisation des cadres d'entreprise puisqu'il s'agit là d'une promesse contenue dans le programme de son parti politique.

De toute façon, il n'est pas dit qu'il n'existe aucun moyen de concilier l'approche à la pièce avec l'approche globaliste. Un comité de liaison entre les différents groupes de travail pourrait, en effet, se voir confier la tâche de faire la synthèse et l'harmonisation des recommandations émanant des comités particuliers.

Et ce qui compte avant tout c'est qu'on s'entende sur la mise à contribution des spécialistes non inféodés aux intérêts du monde des travailleurs ou du monde des employeurs. Là-dessus le professeur Thibaudeau ne devrait pas avoir de contradicteurs sérieux.

Dans cette optique, le Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'œuvre continuerait à être consulté par le ministre, mais ce dernier ne serait plus paralysé par son inaptitude à dégager un véritable consensus.

Vincent PRINCE



Droits réservés

Les priorités budgétaires pour 1979-80, selon le CPQ

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a fait parvenir au ministre québécois des Finances son mémoire annuel. Celui-ci contient des suggestions intéressantes et, pour le bénéfice de nos lecteurs, nous en publions ci-après de larges extraits.

Avec un taux de croissance économique très faible en 1977, il semblait que l'économie du Québec avait atteint le creux de la vague. En 1978, s'il y a presque unanimité chez les «spécialistes» pour dire que la croissance sera plus élevée, certains indicateurs économiques portent à croire qu'elle ne sera pas de beaucoup plus élevée que l'année précédente et le taux de 4% anticipé pour le Canada (non pour le Québec) est sûrement le mieux que l'on peut espérer. Ainsi:

- l'OCDE a révisé ses prévisions initiales à la baisse (de 4% à 3,5%) la croissance moyenne de tous ses pays membres pour 1978;
- le PNB canadien a augmenté, sur une base annuelle désaisonnalisée, de 2,3% au premier trimestre de 1978 (comparativement à 2,6% pour l'année 1977), et de 4,4% au second trimestre;
- le taux de chômage du Québec reste désespérément autour de 11% depuis

le début de cette année (comparativement à 10,3% pour l'année 1977);

- de même, l'indice des prix à la consommation à Montréal continue à augmenter à un rythme moyen annuel, sensiblement le même qu'en 1977 (plus de 8%).

La migration nette s'est soldée pour le Québec, en 1977, par une perte de près de 47,000 citoyens, et les chiffres du premier trimestre 1978 annoncent que cette tendance se poursuit encore au même rythme. Dans ces conditions, les revenus réels pour 1978-79 pourraient bien s'avérer inférieurs aux prévisions. Par contre, la croissance des dépenses ne sera sûrement pas moindre que celle qui a été annoncée. Finalement, l'objectif du gouvernement d'assainir ses finances pourrait être mis en échec. Le rapport financier du premier trimestre 1978-79 (avril-mai-juin) indique une augmentation des revenus par rapport à l'année précédente de 10,7%; et une augmentation des dépenses de 12,8%. Par contre, même en étant modérément optimiste, on peut difficilement croire que le taux de croissance de l'économie du Québec en 1978 dépassera 3% en termes réels, c'est-à-dire à peu près 10% en dollars courants.

Ainsi, le budget de l'an prochain prendra place dans un contexte économique aussi difficile que celui de l'année précédente. (...)

Réduire les dépenses

Nul doute que l'objectif du présent budget de maintenir le

taux de croissance des dépenses au même niveau que celui du PNB est un effort louable dans le sens de la recommandation suggérée par le CPQ l'année dernière, à savoir: «Stabiliser les dépenses de l'Etat en maintenant à moyen terme, pour son budget, un taux de croissance inférieur ou, tout au plus, égal à celui de la croissance de l'ensemble de l'économie».

En réalité, puisque les dépenses gouvernementales ont été manifestement beaucoup trop élevées depuis nombre d'années, il faudra pendant quelques années maintenir le taux de croissance de ces dépenses en dessous du taux de croissance du PNB. L'objectif de maintenir ces deux taux au même niveau n'est ainsi qu'un strict minimum. (...)

Considérons d'abord, en effet, les données suivantes:

- il y avait, en 1977, 15 employés gouvernementaux par 1,000 habitants au Québec, contre 13 en Ontario; (1)
- il en coûtait en moyenne \$15,120 par employé au Québec, contre \$13,780 en Ontario; (1)
- avec seulement 21,5% d'employés gouvernementaux de plus que le Québec, l'Ontario gère une économie dont le PIB est de 68% plus élevé, tout en desservant une population de 34,4% plus nombreuse; (1)
- de 1975 à 1979 (années fiscales), la masse monétaire des dépenses budgétaires a augmenté de 75% (passant de \$7,6 milliards à \$13,3 mil-

liards), alors que le PIB du Québec n'a augmenté que de 38% (1975: \$40,7 milliards; 1978: \$56,1 milliards).

Nous nous sommes par ailleurs déjà interrogés, par exemple lors du dépôt des crédits 1978-1979, sur le bien-fondé de l'affectation de crédits importants à certains ministères à vocation non économique pour des actions diverses de promotion industrielle, alors que ces actions auraient avantage à être regroupées sous l'égide du MIC. Un autre exemple concerne le ministère de l'Éducation: on est en droit de se demander dans quelle mesure une augmentation de 3,8% du budget de cette année par rapport à l'année précédente est justifiée, alors que la population scolaire a diminué de 4,3% (environ 53,000 élèves); même si on doit reconnaître que l'augmentation de 3,8% est faible par rapport aux augmentations des années antérieures, il reste qu'elle représente presque \$134 millions de plus à dépenser pour une clientèle moindre. (...)

Un développement sain de l'économie du Québec exige que le gouvernement poursuive, dans le cadre du prochain budget, une politique de réduction des impôts afin de pallier aux effets négatifs découlant des mesures budgétaires de 1978-1979 et que nous avons signalés plus haut. Cette politique doit comprendre deux aspects:

- nos commentaires précédents concernant les effets négatifs qu'a le budget 1978-79 sur l'ensemble de l'économie devraient faire clairement ressortir que, afin d'as-

surer un certain dynamisme à notre économie, un rétablissement de l'équilibre fiscal à l'égard des contribuables québécois gagnant \$30,000 et plus s'impose d'urgence;

- en période d'inflation, une réduction générale de l'impôt des particuliers par une indexation générale de la table d'impôt aura pour effet, en plus de procurer au contribuable un pouvoir d'achat stable, de réduire les demandes excessives de salaires, ce qui permettra de stimuler les activités des entreprises au Québec.

Il se peut que de telles mesures privent le gouvernement de certains revenus. Mais ce n'est pas nécessairement vrai, ni nécessairement préjudiciable. Une réduction d'impôt englobant les deux aspects que nous avons soulignés aura pour conséquence d'engendrer une reprise de l'activité économique, susceptible de compenser le manque à gagner qu'elle implique a priori. D'autre part, quand bien même il y aurait une certaine réduction dans les revenus, ce fait forcera le gouvernement à réviser ses dépenses à la baisse, ce qui n'est pas mauvais. (...)

Dans une étude récente, l'OPDQ est arrivé aux conclusions suivantes:

- les industries de pointe (chimie, matériel de transport, appareils électriques et électroniques) représentent à peine 12,0% de l'emploi manufacturier total au Québec (23,4% en Ontario);
- l'ensemble des industries de

base (métaux primaires, produits métalliques et non métalliques, produits chimiques, de pétrole et de charbon) et des industries de fabrication de biens durables (machineries, matériel de transport, produits électriques) compte seulement pour 36,2% de l'emploi total manufacturier (56,5% en Ontario);

- à peine 1,07% du PIB du Québec est consacré au R+D (1,64% en Ontario, 1,22% au Canada); en ce qui concerne le secteur manufacturier, au Québec, moins de 0,8% des chiffres d'affaires sont affectés au R+D (2,2% aux États-Unis).

Or, ce sont les industries de biens durables et de fabrication qui sont les plus susceptibles de provoquer des effets d'entraînement. De plus, le dynamisme économique doit être assuré par une présence forte des industries de pointe étroitement liées avec des industries de base et de fabrication.

Au Québec, ces liens sont faibles: les industries de pointe sont peu nombreuses, et la structure industrielle n'est pas en mesure d'absorber et de diffuser les activités de croissance créées par ces industries.

Il est clair que le budget ne peut prétendre résoudre à lui seul ces problèmes. Il peut et doit néanmoins y contribuer. Nous pensons à cet égard à une récente mesure fédérale qui a pour effet que «chaque dollar de dépenses supplémentaires (en R+D) ne devait coûter, après impôts, que 20¢ aux entreprises».

L'étapisme, seule voie sensée

N'en déplaise aux indépendantistes inconditionnels du genre Marcel Chaput, Pierre Bourquait, Raymond Barbeau ou André Ferretti, c'est René Lévesque qui a raison dans sa déclaration récente sur la souveraineté-association.

Il a toujours eu raison et il aura sans doute encore raison parce qu'il est réaliste et qu'il n'est point perdu aux «nuages de l'idéal abstrait».

L'indépendance toute pure, directe, rapide et sans violence, c'est impensable pour demain matin, mais l'indépendance dans 5 à 10 ans, après mille habiletés stratégiques, diplomatiques, étapistes et tout ce que

vous voulez, c'est du réalisme qui embête seulement les rêveurs.

On n'a pas besoin de parler indépendance pour le devenir, il faut prendre les moyens pacifiques, c'est-à-dire être conscient que tout changement radical fait à la hâte dérouterait la population qui, dans l'ensemble, accepte mieux la modification graduelle que le changement total.

René Lévesque croit toujours à l'indépendance, mais il y croit tout en restant conséquent avec lui-même. C'est l'homme qui depuis 1968 a toujours été logique avec son idée de souveraineté-association. Ce n'est pas René Lévesque qui a choisi le nom de

Parti québécois; il avait créé le MSA et il pense encore MSA (Mouvement souveraineté-association).

Toute la troupe indépendantiste qui l'entoure ne sera pas nécessairement d'accord avec lui à ce point de vue, et c'est pourquoi nous posons la question: René Lévesque sera-t-il toujours péquiste?

Il pourrait arriver en effet qu'il quitte un jour le Parti québécois, comme autrefois il quitta le Parti libéral, si un trop grand nombre de militants en venaient à ne pas penser comme lui. René Lévesque est un homme entier, populaire et respecté par l'ensemble

en raison surtout de son charisme exceptionnel. Mais jusqu'à quand... Là est la question?

Parmi les péquistes, il y a des nerveux et de grands sensibles qui, en coulisse, ne se cachent pas pour dire qu'ils en ont soupé des étapistes...

Et pourtant, la seule voie raisonnable pouvant conduire à l'indépendance avant 10 ans, c'est René Lévesque qui l'indique.

Toute autre voie ferait rater le projet à tout jamais ou, du moins, pour longtemps. Quant à la solution par la force, vaut mieux n'y jamais songer.

Guy MILOT
Montréal

Une Confédération plus solide naîtra

Honorable Marc Lalonde
Ministre d'Etat aux
Relations fédérales-provinciales
Ottawa
Cher Monsieur,

Lors d'un récent discours, vous avez cité une publication nouvelle intitulée «Trade Realities in Canada», laquelle fait mention que «le tarif actuel favorise beaucoup le Québec et protège l'industrie québécoise.» Monsieur Parizeau a déclaré «que ce sont des déclarations incroyables» et que «le terrorisme économique peut être employé par l'une ou l'autre partie à des fins fort utiles».

Permettez-moi quelques commentaires.

En premier lieu, vos remarques sautent aux yeux et la chose est claire pour les Canadiens bien informés, quelle que soit leur langue maternelle. «Trade Realities in Canada» ne fait que répéter les déclarations faites par John Deutsch il y a vingt

ans, lorsqu'il occupait le poste de président du Conseil économique du Canada. Rien n'a changé.

Croire que le Canadien de l'Ouest est assez naïf pour ne pas prendre avantage d'un partage égal de la population, entre l'Ontario et l'Ouest canadien (en supposant que le Québec quitte la Confédération) est bien candide. Il est bien évident qu'il le fera. Il s'ensuit donc que le Canadien de l'Ouest n'aurait aucun intérêt à s'associer avec le Québec, économiquement parlant. Comment une association économique serait-elle profitable à l'Ouest canadien?

Le Canada a malheureusement poursuivi une politique contraire aux avis reçus en s'appliquant à promouvoir des industries non rentables, plutôt que d'autres qui eussent apporté la prospérité. La preuve en est notre taux de chômage élevé et le dollar à 85¢.

Pour comble d'ironie, M. René

Lévesque est celui d'entre nous qui a fait un effort considérable pour la Confédération canadienne. Nos politiciens canadiens ont tissé, à travers l'histoire, un réseau de mécontentement et de mensonges, en ne déclarant que des demi-vérités; ils sont maintenant dans une situation telle qu'ils doivent jouer le jeu de ceux qui étaient de bonne foi. De ceci naîtra une Confédération beaucoup plus solide, basée sur l'intérêt mutuel et non sur l'avantage politique de certaines parties du Canada. L'histoire prouvera que le Canada contracta une dette d'honneur envers René Lévesque qui a eu le courage de déclarer ouvertement que les Québécois sont consentants et préparés à se défendre eux-mêmes et ne désirent aucun traitement de faveur au sein de la Confédération. Cette déclaration courageuse, jointe aux votes des Québécois qui l'apprécient, pourrait bien être la pierre angu-

laire d'une Confédération basée sur un libre et franc échange de notre réalité économique.

Les habitants des Pays-Bas sont prospères, en dépit de leur héritage qui ne consiste que de terres arrachées à la mer, et les Suisses malgré leur lot, qui ne fut qu'un amas de roches. Les Canadiens ont hérité de la deuxième plus grande masse de terre au monde, une corne d'abondance avec une minime population de 23 millions. Si nous devenons réalistes et cessons de pourrir au besoin d'un petit pourcentage de la population d'un pays, qui pleurniche sur des problèmes que d'aucuns jugent négligeables et sans intérêt, nous trouverons nos problèmes économiques actuels (et à un certain degré, politiques) résolus facilement.

Edgar H. DAVIS, P. Eng.
Président
Systems Investments Ltd.

Antisioniste, oui; antisémite, non

Le soir même de la parution dans ces pages de ma lettre au sujet du docteur Morgentaler (demandant pourquoi il n'avait pas décidé de quitter le pays), un Juif m'a téléphoné pour me demander pourquoi j'étais si ouvertement antisémite. Le lendemain soir, un antisémite (il s'est lui-même déclaré tel) m'appela pour me féliciter de mon antisémitisme et du courage que je manifestais en l'affichant publiquement. Je croyais pourtant mon texte clair. Je m'aperçois maintenant qu'il y a une sérieuse ambiguïté et comme cette ambiguïté est dans l'esprit des lecteurs, je me vois dans l'obligation de préciser deux points.

Premier point. Je suis antisioniste mais non antisémite. Cela peut surprendre mais je ne suis pas le seul dans ce cas (voir l'écrivain juif Natham Weinstock et son livre «Sionisme contre Israël»). Je suis antisioniste et non antisémite pour une raison: parce que je ne veux rien savoir du racisme. Je ne suis pas non plus anti-Israël, si l'on entend par là ceux qui souhaitent la destruction ou l'absorption de cet Etat. J'accepte sans réserve la

décision de 1948 de l'ONU créant l'Etat d'Israël. Mais, conséquent avec moi-même, je reconnais aussi une autre résolution de l'ONU, celle du 10 novembre 1975, qui dénonce le sionisme «comme une forme de racisme et de discrimination raciale».

Deuxième point. On s'est scandalisé du fait que j'aie posé la question du degré de contrôle de notre économie par la minorité québécoise juive. Il ne s'agit pas là pour moi d'une question raciste mais d'une pure question d'information économique qu'un citoyen d'une démocratie a parfaitement le droit de se poser. J'attends toujours une réponse. Mais, à tout événement et quel que élevé que puisse être ce degré de contrôle, je n'ai aucunement l'intention d'y proposer des correctifs d'inspiration antisémite et discriminatoire genre dépossession, nationalisation injuste ou impôt spécial aux Juifs.

Admettons temporairement, comme plusieurs le laissent souvent entendre, que si nous sommes moins riches que les Juifs ou les Anglais c'est parce que nous sommes moins compétents

et moins débrouillards. Toujours dans cette hypothèse, je ne veux pas corriger la situation sur le dos des Juifs ni des Anglais mais uniquement en réclamant de nos autorités des conditions ropices à nous rendre aussi compétents et aussi débrouillards qu'eux. C'est-à-dire, simplement et uniquement de donner à la majorité de ce pays des chances égales à celles de ses minorités! Mais, qui plus est, l'hypothèse elle-même est bien loin d'être vérifiée. N'a-t-on pas longtemps prétendu qu'il n'y avait pas de Canadiens français assez compétents pour occuper de hauts postes dans les compagnies d'électricité privées, contrôlées par des anglophones? Mais, ô surprise! suite à la nationalisation de l'électricité et au harnachement de la Manic, les mêmes «incompétents» d'hier sont aujourd'hui reconnus parmi les meilleurs au monde!

Bref, je crois être et tâche d'être un homme de bonne foi. Et, à ce titre, tout fanatisme, tout racisme, tout sectarisme me répugnent et m'excèdent: le racisme des Sionistes qui affirment que «la race du peuple d'Israël est

supérieure à toutes les autres races» (introduction au livre «Sefer Ha Kazari», lecture obligatoire pour les élèves des lycées d'Israël); le sectarisme issu des Croisades dont il nous reste encore bien des relents et qui faisait que chrétiens et musulmans se considéraient réciproquement comme des «chiens» et des «félons païens»; et tout autant le racisme de bien de mes propres ancêtres, colonisateurs de la Nouvelle-France, qui traitaient les Amérindiens de «sauvages» et de «non-civilisés».

J'espère que tout cela est clair.

A l'occasion des récentes fêtes juives, Radio-Canada nous a présenté en fin de soirée des textes de la liturgie synagogale. Je me réjouis de cette initiative et je me suis uni à ces très belles prières à l'Eternel, Dieu unique et Père de tous. Je terminerai donc en demandant à tous les lecteurs de bonne foi de bien vouloir me iire sans préjugé. Salut. Paix. Bonheur. Shalom.

Jean-Guy YELLE,
Longueuil

À la défense de CIME-FM

J'ai étudié avec attention la lettre de M. François Demers, de Sherbrooke, publiée le vendredi 6 octobre dernier, au sujet des émissions dites «subliminales» du poste CIME-FM. J'avoue être d'accord sur certains points, mais je trouve plusieurs de ses observations exagérées, notamment lorsqu'il parle de «lavage de cerveau». L'émission tend simplement à nous aider à relaxer. Son raisonnement tient debout comme une chaise à une patte...

La présentation est d'autant plus honnête qu'à partir de 23h les auditeurs sont avertis qu'ils participeront à une expérience et la station recommande aux automobilistes de reporter l'audition du programme à une autre période alors qu'ils seront en situation de repos. L'auditeur est donc averti qu'il participe à une émission expérimentale. Si M. Demers ne veut pas servir de «cobaye», il n'a qu'à écouter autre chose.

Alain COUTU
Montréal

FUTURIC

centre de soldes

MODÈLES
D'EXPOSITION

LIGNES
DISCONTINUÉES

AMEUBLEMENT
D'OCCASION

AMEUBLEMENT DE BUREAU

USAGES

- Chaises de sténo à partir de \$20⁰⁰
- Table en acier pour bureau à partir de \$50⁰⁰
- Classeurs en acier Chaque tiroir \$75⁰⁰

NEUFS

- Pupitres pour étudiant à partir de \$79⁰⁰

NEUFS ET USAGÉS

- Vaste choix de bureaux, buffets, chaises, classeurs, canapés, etc. pour bureaux ou bureaux d'exécutif et résidence.

Payez comptant et emportez.
Livraison en supplément.

Lundi — 1h p.m. à 5h p.m.
Mardi, mercredi — 9h a.m. à 5h p.m.
Jeudi, vendredi — 9h a.m. à 9h p.m.
Samedi — 9h a.m. à 3h p.m.

465, Port Royal ouest
Montréal. Tél.: 382-5672
"un service réputé depuis 20 ans"

En vrac

L'école et la religion

LA PRESSE nous apprend récemment que le ministère de l'Éducation bloquait la publication d'un numéro de la revue «L'École coopérative» consacré au problème de la dissidence.

S'il faut en croire les commentaires de quelques personnes qui ont eu la chance de lire les textes devant composer ce numéro, le dossier que «L'École coopérative» entendait soumettre à l'attention de ses lecteurs constituait une discussion sereine, exhaustive et équilibrée des problèmes que pose l'application du règlement sur l'exemption des cours de religion dans les écoles catholiques.

Nous ne pouvons nous empêcher d'établir un parallèle entre ces hésitations ou cette décision du ministère et certaines caractéristiques du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire que nous proposons le ministre de l'Éducation du Québec il n'y a pas si longtemps.

Là où nous voulions contester le Livre vert, c'était sur l'illusion qu'il cherchait à entretenir et selon laquelle la société québécoise a cessé de changer et l'école publique est maintenant adaptée à cette nouvelle réalité. Quand on connaît les problèmes que pose la restructuration scolaire à Montréal, on ne peut que s'étonner de l'étrange silence du Livre vert sur ce sujet. En fait, il y avait plus que du silence: à la lecture du Livre vert, on était porté à croire que la tolérance continuerait d'être le lot de tous ces gens qui ne parviennent que difficilement, aujourd'hui encore, à obtenir certaines formes d'exemption pour leurs enfants.

C'est maintenant la discussion sur cette tolérance que l'hésitation ou la décision du ministère semble devoir rendre difficile.

On peut à la rigueur accepter que le ministre de l'Éducation taise certains problèmes dans son Livre vert et qu'il évite de se prononcer sur certains sujets, encore qu'une telle démarche semble révéler une timidité étonnante. On ne saurait cependant accepter que son ministère s'oppose à la diffusion des résultats d'une discussion sur un problème important. Le ministre doit donner des explications.

Clément LEMELIN
Montréal

L'assurance-vie

LA PRESSE Montréal a s M. Michel Roesler Monsieur.

J'ai pris connaissance de votre article du 23 octobre dernier dans la section Économie, intitulé par le titre: «Magazinez avant d'acheter votre assurance-vie».

Dans un premier temps, nous louons cette initiative lorsqu'elle a pour but de renseigner le public des immenses possibilités que peuvent leur procurer les compagnies d'assurance-vie faisant affaires dans la province de Québec.

Dans un deuxième temps, il faut avoir la sagesse de situer nos compagnies canadiennes-françaises face aux compagnies étrangères qui, dans le passé, ont recueilli les économies des Québécois dans le but unique de grossir leur propre effectif.

Les renseignements parus dans ce reportage ont une saveur de sucre et d'épices servant à mousser le bureau d'affaires désigné. Il est fort évident que ce reportage incomplet aurait fait aussi bonne figure dans la section «petites annonces».

Gaëtan JOLY
Assurances Joly
et associés inc.
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: «Lettre des lecteurs» - Service de l'édition LA PRESSE CP 4200 succursale Place d'Armes Montréal Qué

DERNIERE CHANCE A CES BAS PRIX ET POUR LIVRAISON AVANT NOEL

25% de rabais

pendant 7 jours

Commandez maintenant et épargnez grâce à nos prix spéciaux. Vous économisez aussi sur le chauffage, la peinture, l'entretien, etc.

TERMES FACILES — PAYEZ DANS 90 JOURS SANS INTÉRÊT NI FRAIS D'ADMINISTRATION

FENÊTRES D'ALUMINIUM ÉTÉ — HIVER MORRIS MODÈLE 1979 EN 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT

VERRE TREMPÉ

FENÊTRES • PORTES •
FENÊTRES COULISSANTES
TOUTES EN ALUMINIUM

GARANTIE MORRIS depuis plus de 53 ans... 5 ans contre matériel défectueux

FENÊTRES COULISSANTES CHOIX DE 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT

VISITEZ NOTRE NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION

Wm MORRIS & FILS LITEE

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

382-6811

ESTIMATION GRATUITE

9168, boul. Saint-Laurent

3 rues au nord du boul. Métropolitain

Téléphone 737-1960

Le rapport Thibaudeau

Plutôt qu'une commission, des comités aux mandats précis

— suite de la page A 1

En consultation avec les parties syndicale et patronale, identifier les principaux problèmes soulevés par l'application du Code du travail, de même que les autres questions non couvertes par le dit Code mais qui pourraient éventuellement en faire partie;

Discuter avec les parties de la formation d'une commission d'étude et de révision du Code du travail, commission que le ministre du Travail avait l'intention de créer au cours de l'année 1978.

Pratiquement, le professeur Thibaudeau, qui fut également président de la Conférence des arbitres du Québec, a consacré son rapport uniquement à la deuxième partie de son mandat. Ceci s'explique sans doute par ce paragraphe on ne peut plus direct, à l'intention du ministre Pierre-Marc Johnson: «Le Conseil du patronat mis à part, je n'ai rencontré aucun enthousiasme à l'égard de votre intention de créer une commission d'étude et de révision du Code du travail».

M. Thibaudeau explique que du côté syndical, tant à la CSN, à la FTQ qu'à la CEQ, on prétend

que le gouvernement est parfaitement au courant de la position du mouvement syndical concernant les réformes à apporter à la législation du travail. De l'avis de ces trois centrales, il n'est pas souhaitable que le gouvernement forme une commission d'étude officielle de quelque nature que ce soit. En effet, elles craignent qu'une telle commission serve de prétexte pour retarder l'adoption de toute réforme.

Le Conseil du patronat

A l'encontre du mouvement syndical, le Conseil du patronat du Québec désire qu'on étudie en profondeur le Code du travail ainsi que les lois connexes. Pour le Conseil, l'objet à étudier, c'est d'abord l'ensemble des rapports collectifs dans le monde du travail et leur évolution sous l'empire des lois actuelles.

Il ne faudrait donc pas, selon le Conseil, se limiter seulement au Code du travail.

«Comme nous pouvons le constater, les deux parties ont adopté des positions diamétralement opposées. Après avoir écouté leurs commentaires et réflexions, écrit toujours M. Thibaudeau dans son rapport, je constate qu'elles ressentent une sorte d'essoufflement à la suite des

récentes législations, dû au fait que les effets de ces nouvelles lois ne se sont pas encore fait sentir, qu'il s'agisse des amendements apportés au Code du travail (loi 45) ou des lois qui ont résulté du rapport Martin-Bouchard concernant les services publics et parapublics, ou encore des nouvelles dispositions législatives dans le domaine de la construction.»

De plus, fait remarquer M. Thibaudeau, une commission d'étude publique ne manquerait pas de recevoir des mémoires des parties, lesquels comporteraient forcément des revendications. Par exemple, la FTQ réclamerait l'accréditation multipatronale, la syndicalisation des cadres, le droit de grève pendant la durée des conventions de travail, etc.

«Sur tous les sujets qui seraient soulevés devant la dite commission, les parties ont des positions très divergentes, lesquelles servent leurs intérêts propres, et comme tous ces sujets sont d'ordre politique, je conçois mal qu'une commission d'étude puisse, publiquement, faire des recommandations susceptibles de rencontrer l'assenti-

ment du patronat et des syndicats.»

De plus, il est à craindre que les parties viennent répéter devant cette commission d'étude ce qu'elles disent depuis de nombreuses années alors que le ministère du Travail dispose déjà d'un organisme, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, pour l'éclairer sur les positions des parties.

Procéder par comités

Le professeur Thibaudeau en est donc venu à la conclusion qu'une telle commission d'étude ne renseignerait pas tellement le ministre parce que «les sujets qu'elle serait appelée à étudier sont tellement controversés qu'une politisation des problèmes serait à craindre».

Toutefois, sachant que de nombreuses réformes doivent encore être apportées à nos lois du travail, le professeur Thibaudeau suggère au gouvernement de procéder de l'une ou l'autre des deux façons suivantes:

• Former un ou plusieurs comités d'étude ad hoc auxquels on donnerait des mandats très précis. Par exemple, un groupe

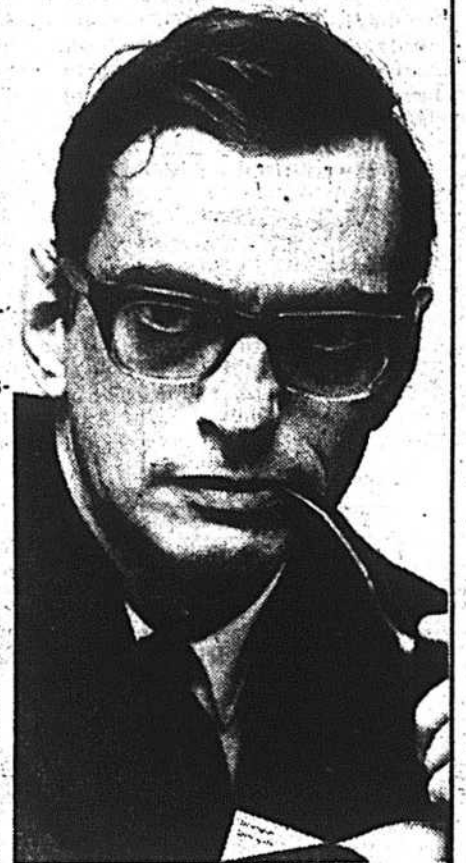
de travail étudierait à fond l'accréditation multipatronale demandée par la FTQ. Un autre groupe pourrait étudier la syndicalisation des cadres, etc;

• Une fois les rapports de ces comités soumis au ministre, celui-ci pourrait les soumettre au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour avis et ensuite légiférer;

• Ces comités de travail, pourraient être formés de spécialistes (économistes, sociologues, conseillers en relations industrielles, etc.) qui ne représenteraient aucun des groupes d'intérêts concernés, auxquels on adjoindrait des hauts fonctionnaires du ministère du Travail;

• La deuxième méthode consiste à confier de tels mandats au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre lui-même.

«Pour ma part, conclut le professeur Thibaudeau, je préfère la première formule, car je crains que les membres du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre ne se perdent dans des discussions stériles au cours de l'élaboration d'un projet de loi.»



Le professeur André Thibaudeau.

PQ: l'exécutif se défend de vouloir désavouer Lévesque

— suite de la page A 1

té de l'exécutif et divulguer la résolution en question.

On y explique que «l'exécutif national affirme s'en tenir au programme du Parti québécois, c'est-à-dire que les réalités de la souveraineté et de l'association sont intimement liées mais, si l'association est éminemment souhaitable, la souveraineté politique demeure simplement indispensable.»

Deux entités
Se défendant bien de vouloir

désavouer le premier ministre, les membres présents de l'exécutif se sont relayés pour expliquer que le parti et le gouvernement sont deux entités distinctes et qu'il est normal en saine démocratie que certains ajustements soient nécessaires entre les vues des deux organismes. M. Bisillon a expliqué pour sa part que la position actuelle du gouvernement porte essentiellement sur le prochain référendum alors que le programme du parti, lui, débordait largement ces

limites pour envisager l'évolution à long terme du Québec.

De son côté, pressée de questions, Louise Thiboutot n'a pas fait mystère de sa divergence d'opinion d'avec celle de M. Lévesque à ce propos en affirmant que, personnellement, elle croit «pensable une souveraineté sans association même si, de toute façon, cette dernière reste souhaitable.»

Tiraillements

Parvenant mal à masquer les profonds tiraillements qu'a suscités dans le parti la déclaration

du premier ministre, M. Renaud a été amené à préciser que, si M. Lévesque a participé à la discussion de cette résolution à l'exécutif, il n'était pas présent au moment de sa rédaction définitive ni de son adoption.

Il a de plus révélé que l'exécutif national du parti avait été informé des intentions de M. Lévesque de faire une déclaration à l'Assemblée nationale sur la souveraineté-association. Le contenu même de celle-ci n'avait cependant pas été communiqué aux dirigeants du PQ.

Plusieurs des membres présents de l'exécutif ont tenté de minimiser le malaise en ajoutant que, de toute façon, il ne s'agit là que d'un premier coup d'envoi, «peut-être un peu plus tôt que prévu» du prochain congrès général qui permettra l'ensemble du parti de se prononcer clairement sur cette question et d'ajuster, s'il le juge à propos, le programme aux politiques gouvernementales.

D'ici là, les militants auront plusieurs occasions d'approfon-

dir la question. Une réunion du conseil national, le 2 décembre, permettra en effet à plusieurs organisations de comté de défendre la thèse selon laquelle la souveraineté demeure le but à atteindre avec ou sans association. En outre, deux organisations régionales du PQ, Montréal-Centre et Ville-Marie ont déjà annoncé la tenue d'un colloque sur la question, le 26 novembre, avec la participation des ministres Jacques Parizeau et Camille Laurin et celle de Pierre Bourgault.

CONFÉRENCE

— suite de la page A 1

question reste du ressort exclusif des provinces.

Sur le dos d'Ottawa

A l'ouverture de cette première journée, les onze premiers ministres ont fait une déclaration préliminaire indiquant le ton et le contenu qu'ils souhaitaient donner aux travaux.

D'un ton professoral dénué de toute passion, le premier ministre Trudeau en a profité pour faire longuement le point sur les échecs répétés du Canada, depuis 51 ans, à se doter d'une constitution qui lui soit propre et il en a fait porter le poids sur les provinces. L'accord lui semble pour le moins très incertain tant que les provinces continueront d'exiger que les changements

constitutionnels soient soumis à la règle de l'unanimité entre les onze gouvernements impliqués. Il leur a reproché, entre autres, de ne s'entendre que sur le dos d'Ottawa pour réclamer une réduction des pouvoirs fédéraux.

Le premier ministre Lévesque lui a répondu par un exposé très bref dans lequel il remet sur la table de la conférence toutes les réclamations québécoises en matière de constitution et de pouvoirs depuis Duplessis jus-

qu'à Bourassa. S'il se dégageait un consensus sur l'une ou l'autre de ces réclamations «historiques», a-t-il dit à ses collègues, le gouvernement du Québec n'y ferait pas obstacle, tout en restant convaincu que l'aboutissement de cette «continuité» québécoise n'est pas autre chose que la souveraineté-association proposée par le Parti québécois.

Il semble que les reproches de M. Trudeau, qui n'a pas insisté sur les concessions qu'Ottawa est prêt à faire en vue de dégauger des compromis, ont indisposé dès le départ plusieurs premiers ministres. Le premier ministre Lougheed, pour sa part, a fait savoir à M. Trudeau qu'il faudrait bien s'entendre pour savoir qui parle au nom du Canada dans cette conférence. «C'est peut-être tous les gouvernements représentés à cette table, mais sûrement pas un seul d'entre eux», a-t-il répliqué.

Les travaux se poursuivent aujourd'hui avec la discussion du partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement et la réforme des institutions fédérales telle que proposée par le premier ministre Trudeau dans son projet de loi C-60. La dernière journée sera consacrée au «processus» de la révision constitutionnelle et aux chevauchements des services administratifs entre Ottawa et les provinces.

le Québec c'est faisable

Parti Québécois
LE PARTI DES QUÉBÉCOIS

Une campagne pour revaloriser le Québec

Dans la perspective du prochain référendum, le Parti québécois a lancé hier une campagne d'identité nationale sous le thème «Le Québec, c'est faisable».

Il s'agit d'un programme visant à rassurer tous les citoyens en démontrant que «si nous voulons prendre nos affaires en main, nous devons d'abord savoir que nous le pouvons.» La campagne prendra surtout la forme de messages publicitaires diffusés par les journaux, la radio et la télévi-

sion avec, en plus, tout un arsenal d'affiches auto-collantes, de «macarons» et de plaques pour l'avant des automobiles.

Réalisée au coût de \$100,000, cette opération mettra systématiquement en relief les ressources humaines et physiques du Québec. On y fera état des 40,000 diplômés produits annuellement au Québec, de l'esprit novateur et audacieux des citoyens de même que des principales richesses naturelles qui permettent les plus grands espoirs.

LA CUISINE DE VOS RÊVES MAINTENANT PRÈS DE CHEZ VOUS PLUS DE 50 MODÈLES AU CHOIX

L'ACHAT D'ÉLÉMENTS DE CUISINE VOUS PARAÎSSAIT UNE «CORVÉE ÉPOUVANTABLE?»

C'est que vous vous y prenez de la mauvaise manière. Vous deviez sans doute aller les voir dans différentes salles d'exposition, plus ou moins éloignées de chez vous. De plus ces visites devaient se faire durant la semaine, seul moment où ces magasins étaient ouverts. Le choix était souvent incomplet, ces déplacements s'avéraient fastidieux et coûteux en fin de compte.

POURTANT, LA CUISINE EST LA PIÈCE LA PLUS IMPORTANTE DE LA MAISON...

MAINTENANT, LES SALLES D'EXPOSITION VIENNENT À VOUS... DANS LES CENTRES COMMERCIAUX

Choix de 60 modèles de cuisines
Désormais, un seul déplacement suffit! Vous et votre mari pourrez aller examiner toute la gamme des cuisines ultramodernes et accueillantes dont les couleurs et les finis vous raviront!

Ces centres sont ouverts les jeudi et vendredi jusqu'à 21h ainsi que le samedi toute la journée.

LA CUISINE DE VOS RÊVES VOUS Y ATTEND

Les cuisines exposées sont non seulement attractives et fonctionnelles mais elles correspondent également à tout l'éventail de prix, de modèles et de qualités présentement offert sur le marché.

La cuisine de vos rêves vous y attend, chère Candrillon. Un seul coup de baguette du Service de Renovation Métropolitain et l'ensemble modulaire sera installé chez vous en moins de 48 heures... et bien avant minuit! Vous ne pouvez pas manquer le ball!

Une cuisine invitante et bien conçue c'est le centre vital des réunions familiales...



GRATUIT
Installation des armoires
DESTEL
Cette offre est pour un temps limité



DISPONIBLE MAINTENANT À CES CENTRES D'ACHATS

PINCOURT

Centre d'Achats
Île Perrot

LAVAL

Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier

POINTE-AUX-TREMBLES

Carrefour de la Pointe

LE SALON MOBILE DE LA CUISINE METROPOLITAINE INC. **487-2389**

Roméo Leblanc est en difficulté

QUÉBEC (d'après CP) — Selon le quotidien de Québec Le Soleil, le Conseil canadien des pêcheries demande au premier ministre Trudeau de remercier le ministre fédéral des Pêcheries, M. Roméo Leblanc, et sollicite une entrevue avec le Premier ministre du Canada pour définir dans les plus brefs délais une nouvelle politique natio-

nale en matière de pêche industrielle. Le quotidien québécois, qui dit s'inspirer d'une lettre datée du 22 septembre, rapporte que le Conseil déclare que la situation est devenue intenable à cause d'un malaise profond entre le ministre Leblanc et les représentants des industries spécialisées de ce secteur économique.

L'industrie canadienne de la pêche est maintenant dans une situation favorable depuis que les eaux territoriales ont été élargies à 200 milles du littoral, mais qu'on n'a pu en tirer encore le parti voulu à cause du manque de politique fédérale ferme et claire dans ce domaine.

Selon Le Soleil, le Conseil reprocherait au ministre Leblanc de ne pas émettre de permis d'exploitation pour les navires-congélateurs et d'entretenir de mauvaises relations avec les pouvoirs provinciaux.

Toujours d'après ce quotidien, «personne n'aurait encore accusé

réception de la lettre du 22 septembre, tant au bureau du Premier ministre qu'à celui du ministre des Pêcheries.

Le Conseil canadien des pêcheries regroupe 257 associations régionales de producteurs, de distributeurs et de pêcheurs, dont le chiffre global d'affaires est de \$1,2 milliard dont plus de \$800 millions d'exportation.

Aucune raison

D'autre part, M. Leblanc étudiera bientôt avec les pêcheurs de la région Atlantique l'abandon par le gouvernement de son programme d'assurance pour les navires de pêche.

Cette réponse a été donnée hier, aux Communes, par le vice-premier ministre Allan MacEachen, à la suite d'une question du député progressiste-conservateur Elmer MacKay, de Central Nova, qui demandait au gouvernement de réviser son projet. Selon M. MacKay, aucune raison économi-



Roméo LEBLANC

que ne justifie l'abandon de ce programme, étant donné qu'il est payant.

M. MacEachen réplique que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire les services rendus aux pêcheurs et qu'il étudie les propositions faites par les compagnies privées d'assurances. Ces compagnies, dit M. MacKay, ne pourraient rendre les mêmes services aux pêcheurs, étant donné que leurs sièges sociaux se trouvent à Londres ou à New York.

Il ajouta que plusieurs pêcheurs de la Nouvelle-Écosse ont adopté en fin de semaine une résolution déplorant la décision du gouvernement.

Bilan de ses six premiers mois

Mise en garde de Ryan contre les louvoisements du PQ

par Andrée LEBEL

Tout en faisant le bilan de ses six premiers mois à la tête du Parti libéral, M. Claude Ryan a mis les Québécois en garde contre les attitudes du Parti québécois, attitudes qu'il qualifie de louvoyantes.

La campagne de financement du PLQ va sans doute très bien puisque le parti avait acheté, hier soir, du temps sur le réseau TVA afin de donner une tribune à son chef.

Analysant les résultats de l'élection complémentaire de Notre-Dame-de-Grâce où le libéral a été élu avec une forte majorité, M. Ryan a insisté: «Le Parti libéral n'est pas le parti des anglophones comme veut le faire croire le PQ. Quand l'occasion se présentera nous serons heureux de rencontrer le PQ sur le terrain qu'il voudra nous proposer.»

100,000 membres

Lors de son élection, M. Ryan s'était engagé à consolider les structures du parti. Aujourd'hui,

il est fier de ses réalisations dans ce domaine. En juin 1977, le PLQ comptait 30,805 membres et en octobre 1978: 94,050. «Je peux vous dire en toute vérité que nous avons maintenant dépassé le cap des 100,000.»

Le chef du PLQ a aussi pressé les Québécois de veiller à ce que



Claude RYAN

son parti aie toutes les ressources financières nécessaires pour faire face au référendum et à l'élection générale qui suivra.

Programme

Réaffirmant son option fédérale canadienne, M. Ryan a déclaré: «Avant le référendum nous vous aurons présenté notre position constitutionnelle détaillée. Différents comités préparèrent aussi un programme de gouvernement en tenant compte de l'avis des meilleurs experts de toutes les disciplines et des problèmes vécus par les citoyens de la base.»

Les téléspectateurs auront sans doute remarqué que l'adresse de la permanence du PLQ apparaissait régulièrement au cours de l'émission. Le réalisateur, M. Fernand Gagnon, nous a expliqué qu'un règlement du CRTC interdit de donner verbalement sur les ondes, une adresse qui a rapport avec une campagne de financement d'un parti politique.

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION EUROPÉENNES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

organise une Conférence publique **LE MERCREDI 1er NOVEMBRE 1978 à 17h**

avec **MARIO SOARES** Secrétaire général du Parti socialiste portugais Ancien Premier Ministre

sur le thème **EUROSOCIALISME ET CRISE ÉCONOMIQUE**

Université de Montréal Pavillon Lionel Groulx (Sciences sociales) Appartements A-2205 3200, rue Jean-Brillant (2e étage) Entrée libre Renseignements: 343-7870

FINIS LES PROBLÈMES QUOTIDIENS DE DENTIER

Le Coussinet Snug les retient fermement pendant des semaines, en tout confort.

Adieu crèmes et poudres salissantes! Adieu opérations délicates chaque matin et après les repas! Avec le coussinet Snug, le dentier adhère parfaitement de jour en jour et reste confortable pendant des semaines. En effet, le coussinet Snug, doux et efficace, crée un lien tout confort entre les gencives et le dentier. Il adhère au dentier, non pas aux gencives. On peut rincer, frotter, savonner le coussinet Snug... il se nettoie facilement, mais ne risque pas de se décoller ou de s'écarter. Mettez vite un terme à vos problèmes. Utilisez le coussinet Snug. Il retient fermement le dentier pendant des semaines, en tout confort.



BILINGUISME FONCTIONNEL ÉDUCATION PERMANENTE SUCCURSALE CENTRE-VILLE

Pour une fois, un cours pratique

ANGLAIS LANGUE SECONDE

FRANÇAIS LANGUE SECONDE

7 NIVEAUX DISPONIBLES

ANGLAIS ÉCRIT DES AFFAIRES

FRANÇAIS ÉCRIT DES AFFAIRES

LANGUES DU MONDE

ITALIEN GREC ESPAGNOL

"À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI"

COMMENT OBTENIR UN EMPLOI

CHOIX DE MATINS, APRES-MIDIS SOIRS OU SAMEDIS COMMENÇANT LES 4, 6 ET 7 NOVEMBRE 1978

INSCRIPTIONS et RENSEIGNEMENTS

ÉDUCATION PERMANENTE

1441, rue Drummond Suite 101 Montréal H3G 1W5

SOIRÉES DE TESTS:

Les jeudis de 16h à 19h 19, 26 octobre et 2 novembre

Pourquoi une société canadienne a-t-elle une usine en Turquie? Parce que ça procure 1200 emplois chez nous.

Northern Telecom a signé récemment avec les PTT turcs son troisième contrat quinquennal de fourniture de matériel de télécommunications. Aux termes de cet accord nous exportons de l'équipement et des composants canadiens d'une valeur d'environ \$170 millions pour montage à l'usine de Northern Electric Telekomunikasyon A.S. (NETAS), à Istanbul.

Ce contrat procurera à lui seul presque 900 emplois par année, pendant cinq ans, dans les usines de Northern Telecom Canada, plus quelque 300 autres chez nos fournisseurs canadiens.

L'année dernière, les exportations de Northern Telecom Canada ont totalisé \$91 millions, soit plus de 10% de l'ensemble de notre production canadienne. Elles ont compté pour environ 2 000 emplois dans nos usines du Canada et au moins la moitié de ce nombre chez nos fournisseurs.

Dans toute la mesure du possible nos ventes à l'étranger se font par exportation directe de produits finis fabriqués au Canada, qui nous font connaître avantageusement en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Cependant, sachant que les exportations seules ne nous assurent pas la part importante qu'il nous faut des deux plus grands marchés de télécommunications du monde - les États-Unis et l'Europe occidentale - nous avons recours à d'autres stratégies.

Par exemple, en Grande-Bretagne, en France et en Suède, nous avons pénétré le marché des télécommunications en accordant des licences de vente et de fabrication locales pour nos produits conçus au Canada, comme le système numérique de téléphonie commerciale SL*1 et le téléphone Contempra*, de renommée mondiale.

En Turquie, notre entreprise fonctionne en copropriété avec l'État turc. Aux États-Unis et en Irlande, nous construisons et nous achetons des usines parce que ces États ne consentent de prêts à nos clientes, les compagnies de téléphone, que pour l'achat de matériel construit au pays. Plusieurs de ces implantations utilisent d'ailleurs des composants en provenance de nos usines canadiennes.

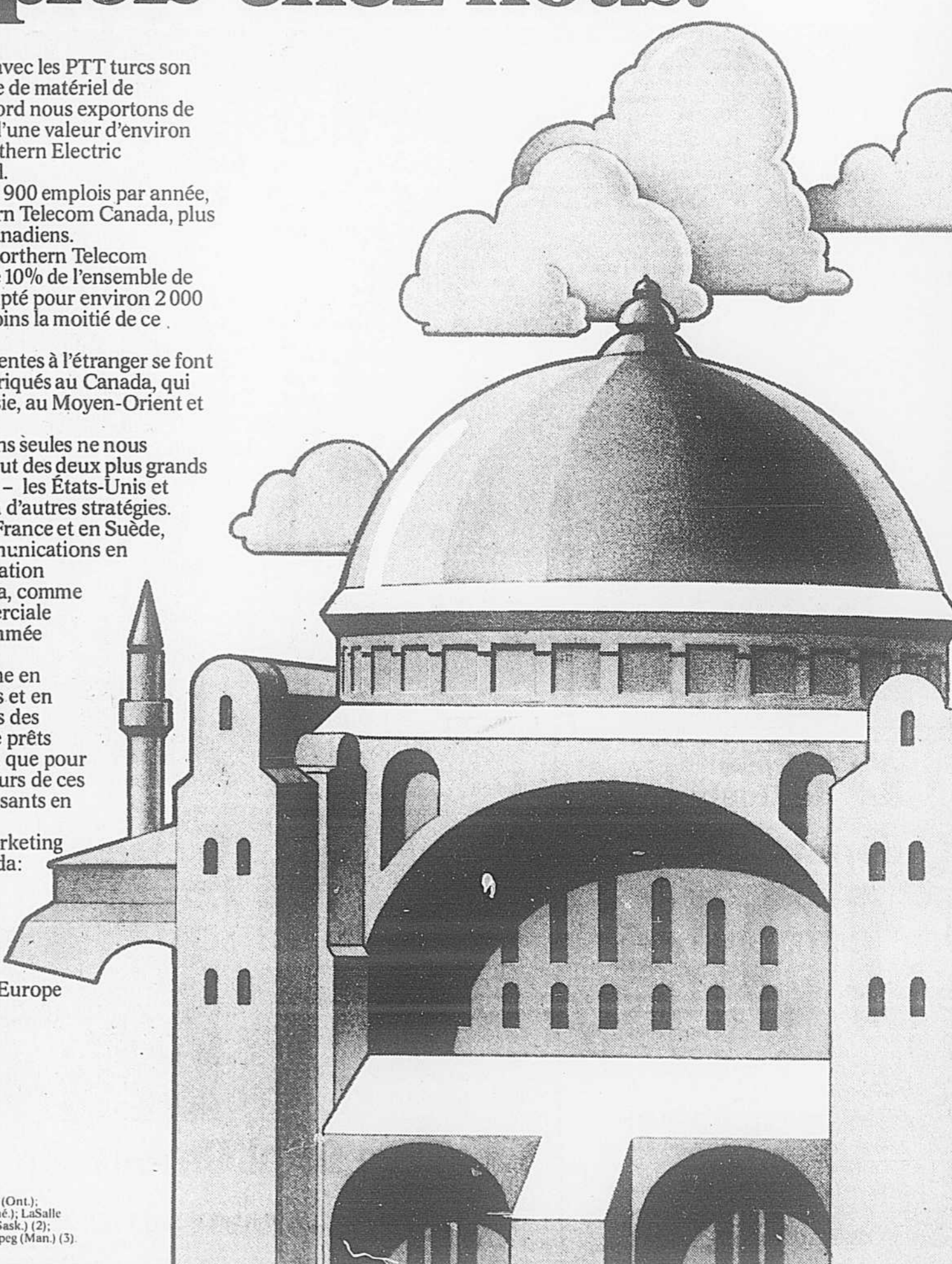
Donc, chacune de ces stratégies de marketing international procure des emplois au Canada: emplois dans la fabrication de produits d'exportation, emplois qui dépendent de la recherche industrielle financée en grande partie par les ventes à l'étranger et emplois dans la fabrication de composants pour les usines Northern Telecom de Turquie, d'Europe et des États-Unis.

*Marque de commerce de Northern Telecom Limitée.



MAÎTRISE AUJOURD'HUI LES TECHNIQUES DE DEMAIN

Usines à Amherst (N.-É.) (2); Aylmer (Qué.); Belleville (Ont.); Brampton (Ont.); Calgary (Alta.) (3); Charlottetown (I.-P.-É.); Kingston (Ont.); Lachine (Qué.); LaSalle (Qué.); London (Ont.); Montréal (Qué.) (2); North York (Ont.); Regina (Sask.) (2); Saint-Jean (N.-B.) (2); Saint-Jean (T.-N.); Saint-Laurent (Qué.) (2); Winnipeg (Man.) (3).



Dépôt de quatre documents secrets à la Commission McDonald

OTTAWA (d'après CP) — A la reprise des activités de la Commission McDonald aujourd'hui, quatre documents qui avaient été tenus secrets par le cabinet fédéral seront déposés et apporteront sans doute un éclairage nouveau aux déclarations faites antérieurement à la Commission par l'ancien commissaire de la GRC, William Huggitt, sur les présumées activités illégales du corps policier fédéral. Il s'agit de comptes rendus de séances du cabinet Trudeau.

Jeudi dernier, les procureurs du gouvernement s'étaient refusés à la divulgation des documents jusqu'à ce que le Conseil privé prenne une décision à ce sujet.

Après un débat plutôt houleux en Chambre, le

premier ministre Trudeau avait assuré les députés que la Commission pourrait avoir accès à tous les documents possibles en autant que le principe du secret des réunions du cabinet ne soit pas systématiquement violé. Puis le ministre de la Justice, Otto Lang, avait annoncé que les documents seraient déposés à la commission d'enquête.

Les quatre documents, qui remontent au début des années 1970, touchent les allégations du commissaire Huggitt selon lesquelles trois solliciteurs généraux du Canada auraient été avisés antérieurement des activités illégales de la Gendarmerie royale.

Huggitt lui-même doit comparaître à nouveau aux audiences d'aujourd'hui.

Commission Keable: décision aujourd'hui

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada doit se prononcer aujourd'hui, à Ottawa, sur l'avenir de la Commission d'enquête Keable sur les activités de la police en territoire québécois.

Cette commission qui a réussi à mettre au jour plusieurs activités répréhensibles, voire illégales, de la GRC et d'autres corps policiers, est paralysée depuis le 21 février, c'est-à-dire depuis que le gouvernement fédéral a obtenu un bref d'évocation de la Cour d'appel du Québec.

La décision de la Cour suprême devrait avoir de graves conséquences, surtout en matière constitutionnelle, et six provinces, l'Ontario, l'Alberta, la Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick appuient la position du Québec dans cette affaire.

La Cour suprême doit d'abord décider si la Cour d'appel avait raison d'émettre le bref d'évocation au début de l'année. Il se peut que le plus haut tribunal du pays se prononce ensuite sur le fond du problème, à savoir si la Commission Keable est constitutionnelle et si alors elle est un tribunal au sens de l'article 816 du Code de procédure civile.

Est-ce qu'un solliciteur général du Canada ou un autre ministre de la Couronne peut être



Le commissaire Jean Keable.

contraint par un commissaire chargé d'une enquête en vertu d'une loi provinciale, de comparaître, de témoigner ou de déposer des documents?

Les procureurs du Québec estiment aussi que la sécurité nationale n'est pas l'apanage exclusif du gouvernement fédéral et qu'il s'agit d'une responsabilité partagée.

Cependant dans le jugement de la Cour d'appel, le juge Rodolphe Paré avait dit que M. Keable avait abusé de ses pouvoirs en demandant que le solliciteur général dépose des documents sur la GRC.

Les procureurs de la commission et du procureur général du Québec, Me Marc-André Bédard, ont soutenu que la loi des enquêtes de la province donnait à Jean Keable les mêmes pouvoirs qu'un juge de la Cour supérieure et qu'il pouvait donc émettre des subpoena.

CORRECTION

A la page 14 de notre supplément paru samedi: Le prix du paquet de 40 filtres Méliitta aurait dû se lire

Ordinaire: \$1.39

Pour: \$1.09

Nous nous excusons de cette erreur.

MIRACLE MART



Greyhound vous offre New York pour le prix d'une chanson.

New York offre tout. Broadway, musées, discothèques, fine cuisine et tellement de plaisir. Si vous avez une bonne raison d'aller à New York, vous avez une raison de plus d'y aller avec Greyhound. Car les nombreux départs ajoutent encore au plaisir du voyage. Nous vous offrons un service direct "Autoplus". Pour plus de renseignements sur tous les services Greyhound, appelez nous.

Quelle que soit votre raison de voyager: affaires, loisirs ou simple visite — pourquoi payer plus cher?

Si vous allez à New York... Partez Avec Greyhound. Appelez Greyhound dès aujourd'hui... 842-2281.

AVEC GREYHOUND

Ayez à l'oeil les bas tarifs automne/hiver de KLM.

Montréal — Amsterdam aller/retour

TARIFS CLASSE NOLISÉE

Aussi peu que 7 jours, aussi longtemps que 60 jours.

| | | | |
|-------------------------|-------|--------------------------|-------|
| 1er octobre-11 décembre | \$349 | 1er juin-21 juin/'79 | \$399 |
| 12 décembre-23 décembre | \$369 | 22 juin-29 juillet/'79 | \$449 |
| 24 décembre-17 mai/'79 | \$349 | 30 juillet-25 août/'79 | \$399 |
| 18 mai-31 mai/'79 | \$369 | 27 août-30 septembre/'79 | \$369 |

CLASSE ÉCONOMIQUE

| | |
|---------------|--------|
| Été | \$910 |
| Automne/hiver | \$726* |

*En vigueur du 15 sept. au 14 mai 1979.

EXCURSION 22-45 JOURS

| | |
|---------------|--------|
| Été | \$596 |
| Automne/hiver | \$477* |

*En vigueur du 15 sept. au 14 mai 1979.

Depuis le 15 septembre, tous les tarifs aériens de KLM ont été réduits à leur niveau automne-hiver. Ceci vous permet une économie considérable, que vous alliez à Amsterdam ou à l'une des 39 destinations européennes de KLM. Soulignons en passant que vous profitez également des bas prix hors saison du logement et autres arrangements terrestres presque partout en Europe.

Les exemples donnés ici illustrent la forte différence entre les tarifs aller-retour pleine saison et hors saison vers Amsterdam. Le tarif CLASSE ÉCONOMIQUE ordinaire est réduit de \$184. Le tarif EXCURSION 22-45 JOURS est abaissé de \$596 à \$477. Et le tarif CLASSE NOLISÉE descend graduellement de son niveau mi-été de \$449 jusqu'à son niveau hivernal de \$349 (voir le tableau).

Les tarifs Classe Nolisée vous feront ouvrir l'oeil! Vous pouvez à présent séjourner outre-mer aussi peu que 7 jours ou aussi longtemps que 60 jours tout en profitant de l'un des plus bas tarifs aériens vers l'Europe: le tarif CLASSE NOLISÉE de KLM pour Amsterdam. Ces tarifs vous permettent d'économiser à l'année longue, mais surtout cet automne et cet hiver. !! vous

suffit d'assurer vos réservations aller-retour et d'effectuer le paiement complet au moins 30 jours avant le départ. Si vous réservez encore plus longtemps d'avance, on exigera à ce moment un dépôt de \$50. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement s'ils n'occupent pas de siège. Tous les tarifs sont sujets à changements sans préavis.

Visitez l'Europe en voiture et épargnez encore davantage! Demandez à votre agent de voyages des renseignements sur les forfaits suivants: L'Aubaine de la Hollande Joyeuse, Une semaine de liberté en voiture, L'Europe au volant et Voiture de location depuis la Hollande. Vous pourriez en même temps vous informer sur les tarifs hors saison de KLM. Voyez combien vous économiserez en commençant par la Hollande votre voyage en Europe cet automne.



Vous dit vous mieux trop tôt que trop tard
527-8881
1821 est, rue Sherbrooke
Montréal
AGENCE DE VOYAGES DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

AGENCE DE VOYAGE GINGRAS (1976) LTEE
1966, BOUL. GRAHAM
MONTREAL, QUE., CANADA
H3R 1H4
TEL.: (514) 735-2702

VOYAGES AUX QUATRE COINS LTEE
2360 LUCERNE, SUITE 11
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
Centre commercial
Ville Mont-Royal
Tél.: 735-6615

Un Homme et son Péché vous attendait au salon.

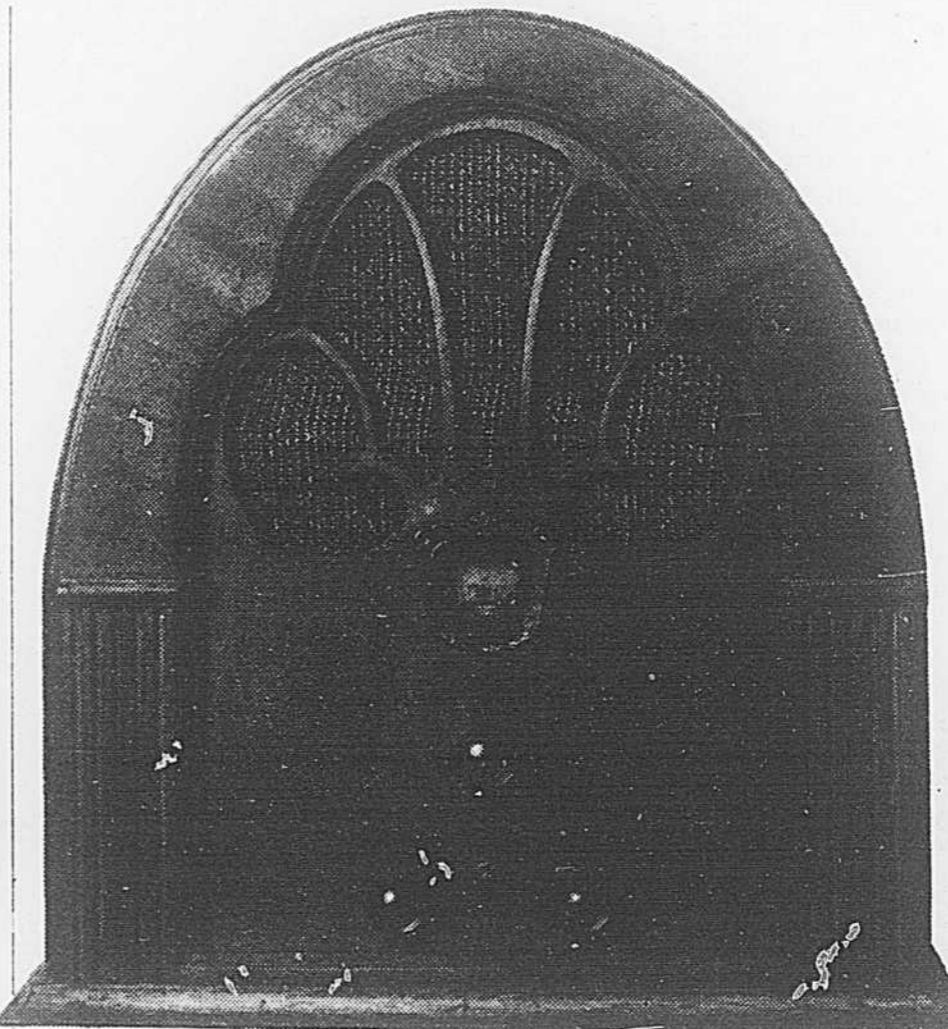
C'était comme un rituel. A sept heures, tous les soirs, au salon, on se recueillait devant l'unique poste de radio de la maison et dès les premières mesures de l'indicatif musical... c'était le silence. On haussait le volume et on écoutait, pour connaître la suite de ce qui s'était passé la veille. C'était aussi l'époque de Radio Carabin. Vous vous souvenez? C'était tellement drôle qu'il fallait parfois se retenir de rire, de crainte de manquer certaines blagues.



Il s'en est passé des choses depuis ce temps-là. Vous en avez accumulé des souvenirs. Et comme vous le savez, nous sommes ce que nous avons vécu. Souvenez-vous, entre la trentaine et la quarantaine, vous ne chantiez pas toujours "la vie en rose". Vous avez dû travailler fort pour vous payer ce que vous vouliez. Il vous a probablement fallu puiser dans vos économies pour vous offrir votre premier poste de radio et écouter Jovette Bernier chanter, que malgré tout, "tout va très bien madame la marquise".

Bien sûr, aujourd'hui, vous avez probablement une radio dans chaque pièce de la maison, un système de son et sûrement un télécouleur.

Peu à peu, vos goûts et vos besoins ont changé, sans vous en rendre compte. Probablement qu'à



l'époque, vous ne vous doutiez même pas qu'un jour vous réussiriez si bien dans la vie. Au Trust Royal aussi les choses ont changé, des services ont été ajoutés, justement en fonction

des gens comme vous. Voilà pourquoi nous pouvons vous aider à mieux profiter de la vie, en ce moment et plus tard. Avec, par exemple, le Trust Royal 60. C'est un service spécial



destiné à la clientèle du Trust Royal âgée de soixante ans et plus. Grâce à ce service, les Certificats de revenu mensuel garanti rapportent un intérêt supplémentaire de 1/4%. Ce même supplément d'intérêt s'applique aussi aux comptes d'épargne. De plus, en adhérant au Trust Royal 60, vous pouvez obtenir des chèques de voyage, sans avoir à payer de commission; acquitter des factures de services publics sans frais; faire des chèques sans frais et effectuer des transactions bancaires par la poste, toujours sans frais.

Il y a aussi nos services de gestion de placements. Comme vous le savez le Trust Royal compte plusieurs années d'expérience dans la gestion des capitaux qui lui sont confiés par des particuliers. Nos



experts en placements se chargeront de bien investir votre argent. Ils s'occuperont aussi de la vente et de l'achat de vos titres et valeurs, de l'encaissement des intérêts et dividendes qu'ils vous feront parvenir sous forme de chèques mensuels, sans que vous ayez à vous occuper de rien.

Passer faire un tour à la succursale du Trust Royal de votre choix et vous verrez que les services que nous vous proposons sont des gages de bons souvenirs pour plus tard.



Trust Royal. On vous offre bien plus que des bons souvenirs.

Montréal* Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay/Lac Saint-Jean.

*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal. Pour renseignements, appelez 876-2525.

Pour **ACHETER** ou **VENDRE** LES PETITES ANNONCES **285-7111**

Fiducie du Québec dépôts garantis

10 1/4

• Dépôt initial minimum \$1 000
• 5 ans, intérêts payés annuellement

Taux, sujet à changement sans préavis. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec.

Pour information:

Complexe Desjardins (514) 281-8840

extérieur sans frais 1-800-361-6840

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne

desjardins

Pour les Québécoises:
égalité et indépendance

La maternité demeure au centre des débats



NICOLE
BEAUCHAMP

LES FEMMES québécoises refusent d'être définies d'abord et avant tout comme des mères. Mais, les mythes tenaces à propos d'une «nature spécifiquement féminine», que traduit l'expression «sexe faible» et l'association sexualité-fécondité, subsistent. Cela perpétue une situation de dépendance, plus ou moins accentuée selon les conditions socio-économiques, qu'entretiennent les services sociaux et médicaux.

Telle est en gros la situation des Québécoises, selon le deuxième chapitre du rapport du Conseil du statut de la femme, et qui touche les différences biologiques.

Oui à la maternité

La maternité se retrouve ainsi au cœur des débats sur la condition féminine. Loin d'en rejeter la valeur primordiale, les femmes réclament plutôt le droit de choisir le moment et le nombre de leurs maternités, parce qu'elles aspirent à se réaliser à travers d'autres rôles que celui de mère pour lequel seul on leur accorde une reconnaissance sociale en ce moment.

Ces aspirations, au dire du CSF, passent par la maîtrise de la fécondité. Cependant, la res-

ponsabilité de la contraception — du fait entre autres que la recherche dans le domaine des méthodes contraceptives demeure l'apanage des hommes — retombe sur les épaules des femmes de façon prépondérante. À preuve, le nombre de ligatures de trompes a quintuplé tandis que celui des vasectomies a diminué entre 1971 et 1976.

En outre, les lacunes décelées au niveau des moyens contraceptifs accablent les femmes à choisir entre des méthodes dommageables pour leur santé et une mesure radicale comme la stérilisation permanente, ou à recourir à l'avortement advenant une grossesse indésirée. En pareil cas, elles se heurtent à un sérieux problème d'accès à des services d'avortement thérapeutique.

Mais la maternité librement consentie doit aller de pair avec une remise en question des pratiques actuelles et avec une démythification de tout ce qui entoure la grossesse et l'enfantement.

Car, dans les conditions présentes, les femmes estiment qu'on les «dépossède de leur maternité». Certains groupes protestent donc contre la «médicalisation» des naissances, les accouchements prenant de plus en plus l'allure d'opérations, une tendance qu'illustre l'augmentation du nombre de césariennes (10,9 p.c. des accouchements en 1976). S'en remettant passivement aux médecins, les femmes n'ont pas le choix, la plupart du temps, de leur méthode d'accouchement ou d'anesthésie. Elles déplorent aussi les carences de l'information prénatale et postnatale, et l'insuffisance de services de soutien.

Etre belle avant d'être en santé

En plus d'adopter des habitudes de vie malsaines (tabagisme

et consommation d'alcool en progression), les Québécoises, sous la pression de l'environnement social, se conforment trop à l'image «jeunesse-beauté» au détriment de leur santé: cures d'amaigrissement, chirurgie esthétique, traitements contre les varices.

Cette valorisation outrancière de la jeunesse condamne souvent à l'isolement les femmes rendues à l'étape de la ménopause. Et c'est ce genre de problème psycho-social qui pousse d'ailleurs les femmes à fréquenter plus souvent que les hommes les cabinets des médecins. La fréquence d'actes de nature psychothérapeutique, posés en bonne partie par des omnipraticiens, le démontre. Cette dépendance vis-à-vis des médecins se manifeste aussi dans la consommation excessive de médicaments.

Un contexte social «névrogène»?

Aux yeux du CSF, ces faits témoignent des conflits profonds entre le besoin des femmes de se réaliser et le rôle qu'on leur impose. Aussi s'interroge-t-il sur les diagnostics et les traitements psychiatriques que reçoivent les Québécoises.

Pourquoi diagnostique-t-on plus de névroses chez les femmes? Pourquoi celles-ci subissent-elles plus souvent des traitements par électrochoc que les hommes? Les hommes psychiatres étant en force (72 femmes sur 674 psychiatres au Québec), la relation thérapeutique reproduit ni plus ni moins le rapport de domination d'un sexe sur l'autre.

Le viol assimilé à la sexualité féminine

Suivant le même raisonnement, la violence envers les femmes sous-entend «un rapport indivi-

C'EST
À LA
FEMME
DE
DÉCIDER



photo Michel Gravel, LA PRESSE

duel de dominant-dominé» au nom d'un présumé droit de propriété de l'homme sur la femme. Parmi les multiples formes d'agression, le viol reste la plus odieuse, mais la société le perçoit, de même que la pornographie comme une fatalité.

À preuve, malgré la gravité de ce crime contre l'intégrité de la personne, on n'a effectué aucune recherche sur le sujet au Québec. D'autre part, le système judiciaire fonctionne de manière telle que de nombreuses femmes hésitent à déposer une plainte en cas de viol. Au départ, l'enquête policière filtre les plaintes et les classe en cas fondés et non fondés selon des critères laissant prise à l'arbitraire.

Au Canada, en 1971, 1.230 viols déclarés fondés ont conduit à 717 arrestations. Là-dessus, les tribunaux ont inculpé 119 accusés, mais condamné seulement 65 d'entre eux, dont plus de la moitié pour des infractions mineures tels les tentatives de viol ou les attentats à la pudeur.

Si des centres d'hébergement et d'aide aux femmes victimes de viol ou d'autres sévices infligés par le conjoint ont vu le jour, c'est précisément pour colmater un tant soit peu les failles dans les institutions existantes qui refoulent les femmes violentées dans l'isolement.

Les Québécoises, de façon générale, ne rejettent pas la maternité. Ce qu'elles refusent, c'est d'être définies en fonction d'un rôle particulier parmi tous ceux qu'elles peuvent jouer.

• Les recommandations

L'avortement perçu comme un «deuxième recours»

LES 68 RECOMMANDATIONS formulées par le CSF dans ce chapitre demandent en très grande partie l'intervention du ministère des Affaires sociales. Dans l'ensemble, ces recommandations mettent nettement l'accent sur la nécessité d'une large diffusion d'informations relatives aux problèmes qui préoccupent les femmes. La moitié se rapportent à la maternité et à la violence, et s'articulent autour du respect de l'intégrité physique et mentale de la femme ainsi que de son droit à disposer de son corps.

Au sujet de la maîtrise de la fécondité, le CSF prône la reconnaissance du droit à l'interruption volontaire d'une grossesse non désirée, envisagée comme un second recours quand les autres méthodes contraceptives ont échoué. Cela mène conséquemment à presser le gouvernement fédéral d'abroger les articles pertinents du Code criminel.

On recommande aussi l'implantation d'un réseau coordonné de services de planification des naissances, avec des ramifications dans les milieux scolaires et hospitaliers, et comportant des services d'avortements thérapeutiques. Côté contraception, on préconise la «gratuité» des contraceptifs sur ordonnance médicale en les intégrant à la couverture du régime d'assurance-maladie du Québec. Une autre recommandation équivaut à libéraliser le recours à la stérilisation en supprimant des critères qui le restreignent, tels le statut civil et le nombre d'enfants.

Les femmes accouchées par des femmes

Va-t-on bientôt saluer le retour des sages-femmes, version moderne? Le CSF conseille au ministère des Affaires sociales d'étudier les avantages et les inconvénients de la création de cliniques publiques de maternité à l'intérieur des services de planification des naissances — mais distinctes des hôpitaux — et de l'accouchement à domicile avec le support d'équipes médicales

volantes en cas de complications.

Des recommandations connexes favorisent d'ailleurs l'émergence d'infirmières spécialisées en obstétrique qui suivraient les grossesses normales et feraient les accouchements en milieu hospitalier. Bref, on promet l'accouchement des femmes par des femmes en écartant un peu les médecins, et même les hommes, puisqu'on fait prévaloir le droit des femmes de se faire accompagner par une personne de leur choix au moment de l'enfantement.

Les autres recommandations vont dans le sens de l'humanisation des services hospitaliers d'obstétrique (visite des lieux avant l'accouchement, cohabitation des mères avec leur enfant, etc.); de l'accroissement de l'accessibilité des cours prénatals dans les départements de santé communautaire et de leur amélioration; du développement des services à domicile via les CLSC; de l'augmentation de l'information touchant l'allaitement, l'utilisation des médicaments pendant la grossesse, les soins postnataux, etc.

Sus à la «castonguette» et au tabac

Dans le domaine de la santé physique, le CSF se prononce pour l'abolition du mode de rémunération à l'acte, sans toutefois spécifier quel autre mode de paiement remplacerait la «castonguette», et ceci parce qu'il jette son dévolu sur le développement de la médecine préventive.

À travers les autres recommandations, le CSF mise d'ailleurs sur les CLSC et les départements de santé communautaire (DSC) pour dispenser des services d'information et de consultation sur des questions qui touchent particulièrement les femmes comme la ménopause et le cancer du sein, et, par ricochet, pour amener celles-ci à prendre une attitude critique et circonspecte face aux interventions chirurgicales.

En outre, le CSF emboîte le pas aux partisans de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il demande à l'Office de

protection des consommateurs de bannir toute publicité sur les régimes d'amaigrissement qui n'ont pas reçu l'approbation de la profession médicale.

Face à la suprématie masculine dans le domaine de la santé mentale, on vise à éliminer les stéréotypes sexistes dans la formation des psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux, et à encourager une orientation thérapeutique féministe.

Pour contrer la violence

Pour faire échec à la violence exercée envers les femmes, les recommandations entendent des changements à la fois législatifs et institutionnels. Elles proposent ainsi un train de modifications au Code criminel, dont la plus importante consisterait à insérer le viol et la tentative de viol dans les infractions contre la personne, plus spécifiquement dans la catégorie «voies de fait», au lieu de les laisser sous la rubrique des infractions d'ordre sexuel.

D'autre part, un changement apporté à la loi sur les services de santé et les services sociaux permettrait de considérer comme un cas d'urgence le traitement de toute victime de viol et d'édicter les dispositions à prendre pour étayer la preuve judiciaire.

Quant à la dimension institutionnelle, le CSF réclame l'établissement de services pour les victimes de violence dans les hôpitaux, conjugué avec l'élaboration d'un protocole médical unique pour le traitement de ces patientes. Il table aussi sur l'accroissement et l'amélioration des organismes existants qui axent leurs activités sur le dépistage, la prévention et le traitement des cas de violence de nature familiale. Ce qui implique la multiplication de centres d'aide et de refuge.

Enfin, face à la pornographie, on avance une mesure draconienne, selon laquelle le Bureau de surveillance du cinéma interdirait systématiquement la publicité des films obscènes dans tous les médias, particulièrement dans les journaux et dans l'affichage.



Consommation excessive de médicaments et, de façon générale, de soins médicaux, une situation qui témoigne, selon le Conseil du statut de la femme, de conflits profonds entre le besoin des femmes de se réaliser et le rôle qui leur est imposé.

• L'objectif

En un mot: l'autonomie

AUTONOMIE tout azimut. Dans la perspective d'une politique de la condition féminine qui débouche sur l'égalité et l'indépendance pour les Québécoises, cela ressort clairement des objectifs que véhiculent les recommandations du CSF. Mais la conquête de l'égalité, nonobstant les différences biologiques, se lit en filigrane.

Question centrale, la maternité et celle sous-jacente du contrôle de la fécondité. Là-dessus, on vise à instaurer un partage des responsabilités entre les hommes et les femmes face à la contraception. Comme la chose ne change rien au fait que ce sont les femmes seules qui risquent de devenir enceintes, on met de l'avant les moyens qui permettent véritablement le libre choix et le respect des décisions personnelles face à la maternité.

Cet objectif se dessine aussi au sujet de la contraception irré-

versible, soit la stérilisation: reconnaître le libre choix et respecter les décisions.

Tout concourt aussi à rendre la maternité librement consentie non seulement un droit mais un privilège difficile à vivre sainement. D'où les objectifs suivants: reconquérir la maternité en donnant aux femmes l'emprise voulue sur les conditions de leur accouchement, «démédicaliser» l'enfantement en en refaisant un acte naturel et non plus une maladie, fournir un appui pour traverser la gestation et la période postnatale.

En matière de santé physique et mentale, l'éventail de moyens préconisés trace le chemin vers l'autonomie des femmes et leur équilibre personnel en passant par le développement d'un esprit critique et en leur procurant des solutions qui collent à leurs problèmes. En peu de mots: la prise en charge par les femmes de leur santé.

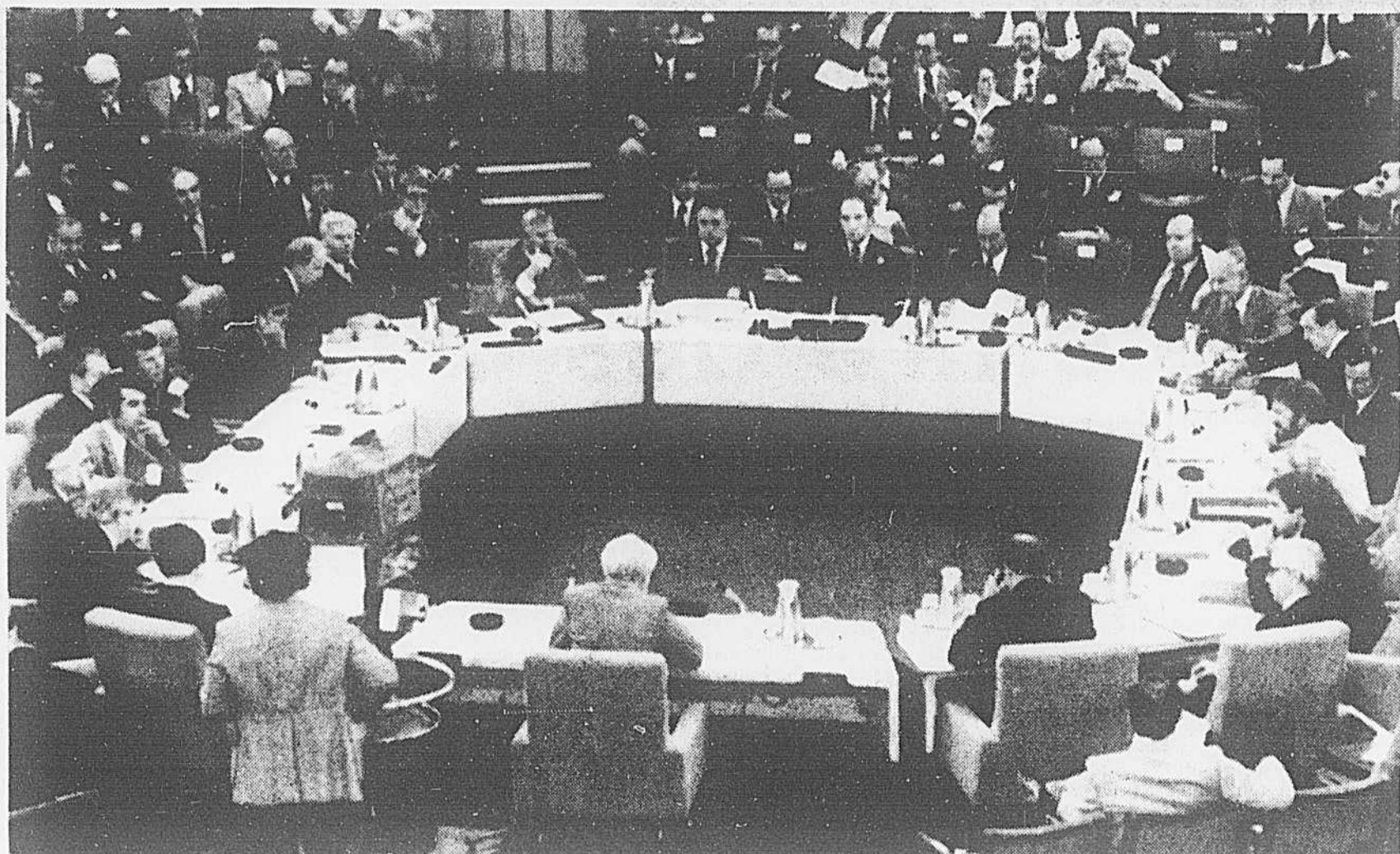
Quant à la violence envers les femmes, le CSF fixe un défi: contribuer à changer les mentalités qui font des femmes des propriétés privées à caractère sexuel des conjoints et des hommes en général, sans quoi les rapports décriés ne peuvent se transformer.

Globalement, les recommandations s'aiguillent sur la prévention et le combat de toute forme de violence envers les femmes, dont la pornographie.

Plus circonscrit, un autre objectif à atteindre consiste à briser l'isolement des victimes de la violence en permettant aux femmes de tous âges et de toutes conditions de recourir à des services appropriés dont des centres de refuge. Bref, le CSF s'engage sur des objectifs parfois «étapistes»...

DEMAIN: Le mariage et la famille.

Dans l'arène constitutionnelle



«Si le statu quo n'est plus de mode, il ne faut tout de même pas tout détruire», a dit le premier ministre ontarien, William Davis.

Trudeau aux premiers ministres provinciaux:

La balle est de votre côté

par Paul LONGPRÉ

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau a fait porter hier sur les provinces l'incapacité du Canada de se doter d'une constitution qui lui soit propre.

«Messieurs, la balle est de votre côté et je vous suggère de passer le service sans tarder!», a lancé M. Trudeau à la fin de son allocution d'ouverture où perçait un certain pessimisme et même de l'amertume. Il va sans dire que les premiers ministres n'ont pas laissé passer l'apostrophe. Le premier ministre Davis (Ontario) a signalé que la balle était probablement des deux côtés, tandis que son collègue de l'Alberta, M. Blakenay a parlé d'une balle se trouvant dans onze terrains...

Renouant avec les provinces un dialogue constitutionnel interrompu il y a sept ans, lors de l'échec retentissant de Victoria qui concluait trois années de négociations intensives, le premier ministre s'est employé tout d'abord à démontrer que les questions constitutionnelles sont tout aussi importantes pour l'avenir du Canada que les questions économiques.

Tensions

Les tensions régionales et linguistiques qui tenaillent le Canada, a expliqué le premier ministre fédéral, minent sans aucun doute son économie. Dans l'état actuel des choses, le Canada apparaît au monde comme un pays «gravement et douloureusement

divisés. Division entre l'Est et l'Ouest, division entre le Nord et le Sud (la question des autochtones), division entre francophones et anglophones et division entre le pouvoir provincial et le pouvoir fédéral.

Ces divisions génèrent d'autant plus d'incertitude chez les investisseurs qu'il s'y ajoute la menace de sécession du Québec. Ces mêmes investisseurs, a-t-il dit, ne peuvent certes rester indifférents à la perspective d'un marché canadien qui serait tout à coup amputé de six millions d'habitants.

Voilà pour ceux qui soutiennent que les palabres constitutionnelles n'ont pas leur place dans un pays dont l'économie réclame de toute urgence un traitement de choc. Incidemment, les premiers ministres provinciaux reviendront dans un mois à Ottawa pour discuter cette fois de questions économiques.

Chances de succès

Pouvons-nous réussir et surtout pouvons-nous réussir à temps pour offrir aux Québécois une voie moyenne entre la situation actuelle et le projet de souveraineté-association du gouvernement Lévésque, avant le référendum du Québec? s'est demandé M. Trudeau. Même s'il entrevoit des progrès à l'horizon, il se montre sceptique quant aux chances de succès de la conférence. Et il en fait porter le poids aux provinces et plus particulièrement à la vo-

lonté du Québec d'arracher tous les pouvoirs.

En fait, la conférence de trois jours portera sur trois grandes questions: le processus de révision de la constitution et la formule d'amendement qui permettrait de la «rapatrier» de Londres; la réforme des institutions fédérales et l'inclusion dans la constitution d'une Charte des droits comprenant les droits linguistiques des deux groupes linguistiques officiels et, enfin, le partage des pouvoirs et l'élimination des chevauchements administratifs entre Ottawa et les provinces.

Sur la Charte des droits et la réforme des institutions fédérales, qui font l'objet d'un projet de loi (C-60) devant les Communes, le premier ministre Trudeau a reproché sans ménagement aux provinces l'accueil froid et critique qu'elles ont manifesté à leur dernière conférence inter-provinciale, à Regina.

Les provinces se sont opposées à Regina à ce qu'Ottawa procède unilatéralement à ces changements dans un secteur proprement de juridiction fédérale, et cela, au nom de la règle de l'unanimité, a rappelé M. Trudeau, mettant en doute le «réalisme» d'une telle position, puisqu'il est peu probable qu'une telle unanimité ne se produise jamais.

Même cul-de-sac

Selon M. Trudeau, le même cul-de-sac attend la question du «rapatriement» de la constitution.

S'adressant directement à M. Lévésque, ce qu'il a fait à quelques reprises tout au long de son intervention, le premier ministre fédéral lui a suggéré d'accepter, comme premier pas, de «décoloniser» le Canada, lui «qui parle si souvent de décoloniser le Québec».

Quant à la discussion du partage des pouvoirs, sujet qui vient aujourd'hui sur le tapis, le premier ministre Trudeau a dénoncé cette fois l'unanimité des provinces à vouloir gruger les pouvoirs fédéraux, les avertissant qu'il y avait quant à lui une dizaine de champs de compétence qu'il entendait bien réclamer pour Ottawa. Pire encore, note-t-il, Québec réclame la souveraineté, c'est-à-dire tous les pouvoirs.

Dans ces circonstances, M. Trudeau s'est demandé s'il ne fallait pas pour les deux ordres de gouvernement (et ce qu'il tente de faire par le projet de loi C-60) modifier chacun de leur côté leur propre constitution, en attendant le grand jour où le Canada ne sera plus «le seul pays libre qui n'ait pas de constitution propre».

Sans doute pour hâter les compromis, ce qui n'a pas semblé marcher au cours de la première journée de la conférence, en tout cas, le premier ministre a conclu son exposé sur une note amère pour tous les participants: «Messieurs, nous avons failli en tant que leaders.»

Québec n'est pas ici pour reculer

— Lévésque

par Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec

OTTAWA — Si quelque partie substantielle des réclamations historiques du Québec quant au partage des pouvoirs devenait enfin l'objet d'un consensus solide et concret, nous ne sommes pas ici pour la refuser. Mais il n'est pas pour autant question que nous renoncions à tenir un référendum et que nous cessions de proposer d'ici là notre option de la souveraineté-association.

Voilà l'essentiel du message que le premier ministre du Québec, René Lévésque, a livré hier matin à ses homologues des provinces et du fédéral dans la déclaration d'ouverture qu'il a prononcée à la conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

Très calme, M. Lévésque a lu presque mot à mot le texte très modéré qu'il avait préparé et qui s'adressait, au moins dans sa dernière partie, autant, sinon plus, aux Canadiens à l'écoute à la télévision qu'aux personnes présentes.

Tradition

Comme il l'avait laissé entendre la semaine dernière à l'Assemblée nationale, le premier ministre du Québec a réaffirmé les positions traditionnelles défendues par ses prédécesseurs.

Pour ce faire, il a déposé un document de 120 pages intitulé «Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs 1900-1976» qui reprend et explique, secteur par secteur, les demandes qu'ont faites les premiers ministres de cette époque, de Taschereau à Bourassa, en passant par Duplessis, Lesage, Johnson et Bertrand.

M. Lévésque a voulu expliquer le contexte dans lequel s'est développée cette position. Selon lui, les Québécois voyaient, en 1867, dans l'institution du régime fédéral une garantie de leur autonomie politique menacée depuis l'Acte d'Union. Mais ils se sont vite rendus compte que les Canadiens anglais, qui n'avaient ni les mêmes besoins ni les mêmes inquiétudes, souhaitaient ce régime parce qu'il permettait la naissance d'une nouvelle nationalité dont l'existence exigeait selon eux un Etat central aussi fort que possible.

Les Québécois, poursuit M. Lévésque, ont donc dû se battre sans répit contre une centralisation sans cesse grandissante. Ce n'est que récemment que les autres provinces ont rejoint partiellement les vues décentralisatrices du Québec.

Les solutions qu'on a alors vu apparaître passaient à côté du vrai problème. On a proposé d'étendre le bilinguisme au Canada et de modifier les institutions fé-

dérales alors que «le Québec demandait surtout et sans relâche... que la constitution lui garantisse l'exercice, en pleine autonomie, de tous les pouvoirs nécessaires à son développement comme société distincte».

Les Québécois francophones, explique le premier ministre, avaient compris depuis longtemps que la base véritable de leur pouvoir politique ne pouvait être qu'au Québec car c'est là seulement qu'ils pouvaient former et demeurer une majorité.

C'est pourquoi les demandes de tous les gouvernements québécois, qui pourtant ne cherchaient qu'à réajuster le cadre fédéral et non à le remplacer, «allaient toutes très nettement dans le sens d'un accroissement du pouvoir québécois».

Le gouvernement Lévésque choisit donc la «continuité» et c'est pourquoi il pense que sa principale contribution à cette conférence ne saurait résider dans une discussion point par point du projet fédéral, «mais davantage dans une réaffirmation tranquille et sans trop d'illusion de ce qu'il est convenu d'appeler la continuité historique des demandes québécoises».

Mais s'il ne refusera pas des accords substantiels et concrets, le Québec ne s'embarquera pas «dans ces labyrinthes qui mènent interminablement de conférences en comités, et de comités en conférences...» Et il ne renonce surtout pas à tenir son référendum «où les Québécois auront pour la première fois de leur histoire l'occasion de se prononcer librement sur leur avenir».

Ne rien briser

M. Lévésque a terminé son exposé par une déclaration qui s'adressait manifestement au Canada anglais et dans laquelle il explique que son option souveraineté ne vise pas à briser la Canada.

C'est ainsi qu'il parle de remplacer le régime fédéral «par une autre forme d'association entre nous», qu'il dit chercher à conseiller «l'intérêt vital du peuple québécois avec cette autre exigence de continuité qui est celle du Canada» et qu'il insiste longuement sur l'esprit d'ouverture des Québécois et sur le fait qu'ils n'ont aucun désir «de se cantonner timidement dans l'ethnocentrisme ou le repli sur soi».

«Quand on pense à l'avenir, conclut-il, il y a tellement de possibilités qui s'ouvrent aux Canadiens et aux Québécois que nous aurions tort, face à l'Histoire, si nous n'essayions pas, ensemble et en reconnaissant franchement nos différences, de corriger résolument le présent pour qu'il cesse une fois pour toutes d'en stériliser les promesses.»

Selon les provinces

Le projet doit tenir compte de tous les Canadiens, pas seulement des Québécois

OTTAWA (d'après CP) — Les premiers ministres des provinces ont déclaré au premier ministre Trudeau à l'ouverture de la conférence sur la Constitution à Ottawa, hier, qu'on ne devrait pas considérer les changements constitutionnels comme un moyen de convaincre les Québécois de rester dans la Confédération.

Dans leurs déclarations liminaires, les premiers ministres des provinces ont admis, avec le premier ministre du Canada, que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord doit être révisé pour mieux refléter les réalités d'aujourd'hui mais qu'aucune date limite gênante ne devrait être imposée par qui que ce soit pour en arriver aux changements souhaitables et souhaités.

C'est sur un ton sarcastique que le premier ministre Trudeau a fait allusion au premier ministre du Québec, M. René Lévésque, à son désir d'indépendance pour sa province, et il a dit qu'il était urgent d'opérer des changements constitutionnels avant que n'ait lieu le référendum provincial auquel les Québécois seront conviés.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, l'un des alliés les plus sûrs de M. Trudeau en question constitutionnelle par le passé, a répondu sèchement: «Je suis contre le fait que nous ayons une date

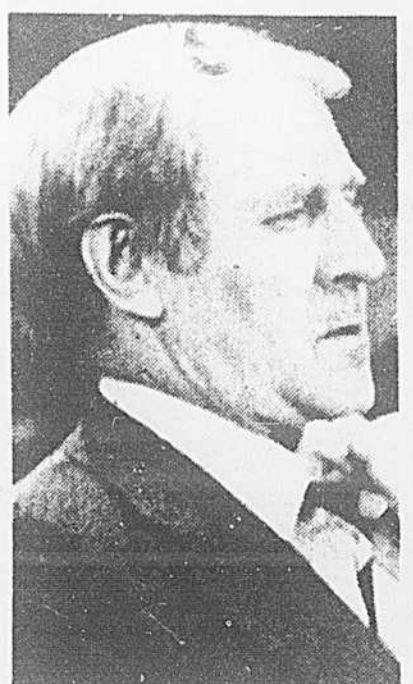


photo UPI

Il s'agit de la première conférence constitutionnelle du nouveau premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. John Buchanan.



téléphoto CP

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, l'un des plus sûrs alliés de M. Trudeau en question constitutionnelle par le passé.

limite, soit le référendum qui doit être tenu au Québec, soit la prochaine élection québécoise».

Selon lui, une nouvelle constitution doit être préparée pour satis-

faire tous les Canadiens, «et pas seulement les Québécois», de dire M. Hatfield, qui vient d'être reporté au pouvoir dans sa province.

Un autre premier ministre conservateur, M. Sterling Lyon, du Manitoba, s'est déclaré en harmonie avec les vues de M. Hatfield.

«Bien sûr que les Canadiens anglais doivent montrer aux Québécois leur désir de changer la Constitution, mais il n'y a rien d'impératif quant au 1er juillet 1979», de dire encore M. Lyon, se référant au désir de M. Trudeau de changer le Sénat et la Cour suprême d'ici cette date.

Le chef du Parti conservateur du Canada, M. Joe Clark, observateur à la conférence, a dit que MM. Hatfield et Lyon avaient répondu avec les mots et le ton justes au ton agressif de M. Trudeau.

«Cela serait dangereux d'établir un climat de schizophrénie quant au moment de changer la Constitution», de dire le chef de l'Opposition fédérale.

Pour MM. Davis et Buchanan, premiers ministres de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse, la question de la Constitution est peut-être importante mais il y a plus important encore et surtout plus pressant: le redressement économique du Canada.

«Pour les milliers de chômeurs pour lesquels le problème quotidien est la nourriture, le logement et le vêtement, la question constitutionnelle n'arrive plus qu'en deuxième lieu», de conclure M. Buchanan.



Est-il trop tard pour les réformes constitutionnelles ou René Lévésque trouve-t-il le temps long à la conférence constitutionnelle des premiers ministres à Ottawa?

Dans l'arène constitutionnelle

La Charte des droits et libertés Cinq provinces font échec au projet Trudeau

par Gilles PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — C'est sur le refus catégorique de cinq premiers ministres d'inclure la «Charte des droits et libertés» proposée par le gouvernement fédéral dans la nouvelle constitution canadienne que s'est achevée hier la première journée de la conférence d'Ottawa.

Ce projet cher à M. Trudeau a été défendu par le ministre fédéral de la Justice M. Otto Lang en insistant sur le besoin de protéger les droits linguistiques des minorités et la liberté de circuler librement des citoyens.

Le premier ministre Québécois M. René Lévesque a noté, avec un sourire en coin, que l'intérêt nouveau d'Ottawa pour la défense de ces droits linguistiques coïncidait avec l'adoption de la Loi 22 ainsi que de la Loi 101 (Charte du français) au Québec.

Soulignant ensuite que le Québec avait toujours été très généreux envers ses minorités, M. Lévesque a rappelé l'offre de négocier des accords de réciprocité faite l'an dernier par son gouvernement. Devant le peu d'empressement manifesté par les autres provinces en ce domaine, le Québec estime la proposition fédérale «prématurée», a-t-il dit, même si on ne peut s'opposer aux droits fondamentaux décrits par M. Lang.

M. Lévesque s'est aussi rallié

aux quatre premiers ministres de l'Ouest qui s'opposent à l'inclusion des droits linguistiques dans une nouvelle constitution en invoquant la souveraineté de leur gouvernement.

Pour le premier ministre de la Saskatchewan M. Allan Blakeney, on ne doit pas inscrire de droits semblables dans la constitution pour éviter que ce soit les tribunaux qui en viennent à prendre les décisions à la place des gouvernements. Il a fait état de l'expérience américaine en pareille matière affirmant que les tribunaux avaient empêché l'adoption de certaines lois d'intérêt général sous prétexte de défense des droits individuels.

Défendant le même principe de l'autorité suprême de la législature, le premier ministre du Manitoba M. Sterling Lyon a grandement embarrassé le ministre de la Justice lorsqu'il lui a demandé de donner des exemples de cas où les droits individuels avaient été bafoués en raison de l'absence de garanties dans la constitution. Pris de court, M. Lang a bredouillé une réponse confuse pour enfin changer de sujet. Le chef manitobain a peu après ajouté qu'il était «anachronique» de retirer des pouvoirs aux parlements pour les confier aux tribunaux, ce que le projet fédéral amènerait à-t-il dit.

Les premiers ministres William Bennett et Peter Lougheed se sont également rangés derrière le

groupe d'opposition au projet de M. Lang invoquant eux aussi les arguments utilisés par leurs collègues de l'Ouest. Ils ont répété que la défense des droits et libertés était mieux assurée par le système parlementaire que par des déclarations de principe ronflantes.

C'est sans enthousiasme que les premiers ministres des cinq autres provinces se sont ralliés à la proposition de M. Lang, certains comme Frank Moores de Terre-Neuve se disant prêt à pencher d'un côté comme de l'autre. Le chef ontarien William Davis a endossé la Charte fédérale de défense des droits linguistiques même si sa province refusait l'an dernier de faire du français une des langues officielles de l'Ontario.

Après l'accord de Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick et Bennett Campbell de l'Île-du-Prince-Édouard, M. Trudeau a dû se rendre à l'évidence qu'il ne parvenait pas à dégager le «large consensus» souhaité le matin pour conclure cette première journée.

Si nous ne parvenons pas à nous entendre pour adopter cette Charte nous risquons de garder le statu quo encore longtemps a-t-il dit. Ottawa pourrait cependant aller de l'avant sans le consentement des provinces en laissant à chacune la possibilité de «l'opting in» annoncée dans son document «Le temps d'agir».



Si le oui l'emporte Lalonde claquera la porte

par Pierre GRAVEL

Dans l'hypothèse d'un «oui» massif des Québécois lors du prochain référendum sur la souveraineté-association, le ministre fédéral Marc Lalonde remettrait sa démission.

Il considérerait un tel résultat comme une défaite personnelle, après s'être profondément engagé dans le débat référendaire afin de convaincre les Québécois qu'il y a de leur avantage de maintenir le lien fédéral.

Le ministre canadien responsable des relations fédérales-provinciales considère cependant qu'il s'agit d'une question hautement hypothétique puisqu'il se déclare profondément convaincu que le Parti québécois ne remporterait pas une telle victoire. De toute façon, estime M. Lalonde, à force de diluer la question pour éviter de faire peur au monde, le gouvernement québécois ne vaudra pas dire grand-chose.

M. Lalonde a tenu ces propos lors de l'enregistrement d'une entrevue avec Pierre Nadeau qui sera diffusée ce soir dans le cadre de l'émission Télémag, sur les ondes de Radio-Canada. On y présentera également une entrevue sur le même sujet avec le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

M. Lalonde a profité de l'occasion pour réaffirmer qu'il n'était pas question pour Ottawa de négocier avec le Québec quelle que forme d'association que ce soit qui pourrait remettre en question «le lien fédéral», c'est-à-dire l'existence d'un parlement central avec des pouvoirs bien à lui. Le ministre a de plus rappelé qu'il n'est pas exclu que le gouvernement fédéral tienne à son tour un référendum au Québec pour connaître l'opinion des citoyens sur une question précise formulée par lui.

De son côté, le ministre québécois Claude Morin s'est dit assuré que la négociation avec Ottawa sera d'autant plus facile à mener que les «oui» auront été nombreux, lors du référendum.

Autres premiers ministres

En ce qui a trait à l'attitude des autres premiers ministres provinciaux qui ont clairement fait savoir qu'ils refuseraient toute négociation d'une souveraineté-association du Québec, M. Morin a expliqué que la stratégie référendaire de son parti prévoyait une offensive de ce côté.

«Nous allons expliquer suffisamment l'option que nous avons à proposer pour que l'ensemble du Canada la connaisse... de telle sorte qu'au moment du «oui», on n'aura pas les préjugés qu'on peut avoir maintenant parce qu'elle est souvent traduite à l'extérieur du Québec par d'autres que nous qui la présentent comme étant tout simplement une sorte de séparation brutale et d'isolement un peu stupide du Québec».

Au sujet des remous provoqués dans le P.Q. par «l'étapisme» du gouvernement Lévesque, M. Morin ne croit pas qu'ils se traduisent par un coup d'état intérieur ni qu'ils remettent en cause l'objectif final du parti.



Photo PC

C'est par un refus catégorique de cinq provinces d'inclure dans la Constitution le projet de Charte des droits et des libertés proposés par le premier ministre canadien que s'est clôturé la fin de la première journée de la conférence fédérale-provinciale sur la Constitution.

Les Maritimes veulent plus de contrôle sur les pêcheries

OTTAWA (d'après CP) — Les premiers ministres des provinces de l'Est ont réclamé hier à la conférence constitutionnelle un contrôle provincial accru sur le développement des ressources marines et les pêcheries, ainsi que des restrictions au pouvoir d'Ottawa de redistribuer les revenus.

Le premier ministre Frank Moores, de Terre-Neuve, a souligné que les pêcheries et les ressources du plateau continental devraient être du ressort des gouvernements provinciaux, qui sont plus près de la population.

De leur côté, Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, et John Buchanan, de la Nouvelle-Écosse, ont déclaré que toute modification à la division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, ne devraient pas affecter les paiements de péréquation.

M. Moores s'est dit d'accord là-dessus, mais selon lui, les résidents de Terre-Neuve voient venir le jour où ils habiteront une province favorisée, qui aura à partager sa richesse avec les régions les plus pauvres au Canada.

Pour le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, les chefs de gouvernements provinciaux doivent se vouer aux réformes constitutionnelles et non pas «succomber aux erreurs du passé».

Quant à M. Hatfield, il estime que les premiers ministres provinciaux devraient être fiers de participer avec succès à la réforme de la Constitution.

«La nouvelle Constitution doit s'adresser à tous les Canadiens, a-t-il dit cependant, et ne pas constituer un pot-de-vin pour convaincre le Québec de ne pas se séparer».



«Si le statu quo n'est pas de mode, il ne faut tout de même pas tout détruire», a dit le premier ministre ontarien, William Davis.

Trudeau exagère les problèmes du Canada

— William Davis

OTTAWA (d'après CP) — Pour le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, il y a de sérieux problèmes dans la plupart des régions du Canada mais les problèmes ne sont pas si aigus que le croit M. Trudeau. C'est ce que M. Davis a déclaré hier à la conférence sur la Constitution, dans la capitale fédérale.

Le premier ministre de l'Ontario était le deuxième orateur à prendre la parole à la Conférence, après le premier ministre Trudeau. Il a dit espérer que quelques progrès puissent être accomplis durant ces trois jours mais, d'ajouter aussitôt que les Canadiens sont plus intéressés et inquiets par les questions économiques et que ce sont celles-ci qui menacent le plus le pays.

«Je crois que vous exagérez», de dire M. Davis en se tournant vers le premier ministre du Canada.

«Au point où nous en sommes dans l'histoire de ce pays, de dire encore M. Davis, il nous faut trouver des moyens nouveaux pour

réduire les tensions qui sévissent au pays. Si le statu quo n'est plus de mode, il ne faut tout de même pas tout détruire», de dire le premier ministre ontarien.

M. Davis de trouver que les changements proposés par M. Trudeau ne sont pas assez consistants et que la province de l'Ontario ne sera jamais d'accord avec des propositions dont elle ignoreait auparavant quels seraient les fruits qu'elles donneraient une fois mises en application.

Il espère toutefois ne pas quitter la conférence les mains vides et pouvoir rapporter à Queen's Park des documents et des directives pour fins d'études.

Aussi, le premier ministre ontarien, conséquent envers lui-même, a-t-il proposé lui-même quelques changements à la constitution.

Il s'agit de changements choisis mais importants quant à la redistribution des pouvoirs, de nouvelles méthodes de consultation in-

tergouvernementale, un moyen accordé aux provinces pour participer à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada et l'assurance de la libre circulation, par tout le pays, des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Le premier ministre Davis a également demandé que soient inclus dans la nouvelle constitution une loi des droits de la personne et le choix des parents pour la langue d'éducation de leurs enfants, pourvu que la minorité soit assez considérable pour le justifier.

Enfin, le premier ministre Davis a déclaré que la reine devrait demeurer le chef de l'État canadien, pour assurer un élément de continuité et de stabilité à tout le pays.

Enfin, M. Davis a demandé que des équipes de travail soient mises à pied d'oeuvre le plus tôt possible et selon un échéancier précis.

La dualité de juridiction mène à trop de conflits

— Bennett

OTTAWA (d'après CP) — Deux premiers ministres de l'Ouest ont déclaré hier qu'un nouveau partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces devrait constituer une priorité lors de la formulation d'une nouvelle Constitution.

Le premier ministre Bennett, de la Colombie-Britannique, a déclaré qu'il fallait mettre fin à la dualité de juridiction entre Ottawa et les provinces, cette situation menant à de trop nombreux conflits.

Quant au premier ministre Sterling Lyon, du Manitoba, il a demandé aux chefs de gouvernement d'établir leurs priorités et d'aller de l'avant ensuite avec celles sur lesquelles un consensus aura été établi.

Les changements moins importants, qui sont susceptibles de causer moins de conflits, devraient être mis de côté pour être abordés plus tard.

L'Alberta et la Saskatchewan ont pour leur part déjà déclaré qu'elles s'inquiétaient surtout des intrusions du gouvernement fédéral dans le domaine des ressources naturelles, notamment le pétrole et la potasse.

Pour M. Lyon, tout le monde est d'accord sur la nécessité de modifier la Constitution, mais il est difficile de voir comment les propositions d'Ottawa en vue de réformer le Sénat et d'y incorporer une charte des droits de l'homme pourraient constituer une amélioration.

Selon lui, les questions fondamentales du pouvoir de taxation et de la distribution des pouvoirs n'en seraient pas résolues pour autant.

M. Bennett a également émis l'opinion que les différentes régions aient un peu plus leur mot à dire sur les institutions qui gouvernent le pays.



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
intergouvernementales
Direction générale de la
coopération internationale

PROFESSEURS de MATHÉMATIQUES EQUIPEMENT MOTORISÉ RADIOLOGIE pour le BENIN

La ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et l'Agence canadienne de développement international poursuivent avec le gouvernement du Bénin une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'EXECUTION. A cet effet le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs pour les postes suivants: RADIOLOGIE, EQUIPEMENT MOTORISÉ (diesel et machinerie lourde), MATHÉMATIQUES.

LIEU D'ENSEIGNEMENT:

Collège polytechnique universitaire de Cotonou

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT:

Fin collégiale, début universitaire.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- Expérience professionnelle pertinente et/ou d'enseignement de niveau collégial ou universitaire.
- Maîtrise de la langue française parlée et écrite.
- Citoyenneté canadienne.

CONDITIONS DU CONTRAT:

- Le contrat d'une durée normale de deux ans débute en janvier 1979.
- Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec.
- Les indemnités de la vie à l'étranger sont versées selon les normes établies.

POUR POSER SA CANDIDATURE:

Téléphoner à:

René Leduc

ou

Louise Labrecque

(418)-643-5651

avant le 8 novembre 1978.

VENTES AUX INDUSTRIES

Compagnie bien établie, à la fine pointe du domaine des produits industriels en caoutchouc, comprenant les boyaux, les courroies de transmission et courroies en V, offre un excellent poste d'avenir à son service des ventes. A titre de représentant de la compagnie, vous voyagez à Montréal, à Ottawa, dans la région nord du Québec, pour effectuer le service à la clientèle existante et pour créer de nouveaux débouchés auprès de distributeurs et de compagnies industrielles.

Personne bilingue, ayant le sens des responsabilités et le désir de s'impliquer dans le domaine des relations publiques. La rémunération est en fonction du rendement et comprend salaire de base, commission et compte de dépenses.

Appelez dès aujourd'hui pour ce poste de défi menant à une carrière rémunératrice.

Téléphonez à Phil Golland (514) 281-1930



Drake Personnel
A DRAKE INTERNATIONAL company

REPRÉSENTANT(E)

Une compagnie d'envergure internationale est à la recherche d'un(e) représentant(e) pour la région de Montréal.

Le (le) candidat(e) devra suivre un entraînement avancé sur la connaissance des produits ainsi que la mise en marché de calculatrices et de mini-ordinateurs. Après avoir suivi 2 ans d'entraînement avec succès dans la vente, cela va vous orienter vers une position de gérance dans une de nos succursales au Canada.

Le salaire débutant plus commission sera de \$16,000 approximativement pour la première année et progressera rapidement dépendant de la compétence.

Le (la) candidat(e) doit être bilingue.

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Presse, réf. 18913
C.P. 6041, Succ. A
Montréal H3C 3E3

Les demandes seront traitées confidentiellement.

ETUDIANTS EN ACTUARIAT

Nous sommes à la recherche d'étudiants en actuariat intéressés à se joindre à notre équipe du bureau de Montréal.

Les candidats devront de préférence avoir réussi 4 examens de la Society of Actuaries et posséder un an d'expérience.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Bernard Morency
Société Conseil Mercer Limitée
1801, av. McGill College
Suite 900
Montréal, Québec
H3A 2N4

ou de communiquer avec lui au numéro 285-1802.

SURINTENDANT DE SALLE DE TISSAGE

Recherchons surintendant d'expérience dans le tissage pour prendre charge d'un département comprenant 178 métiers Picanol dans une usine du sud de l'Ontario. Frais de réaménagement payés. Salaire établi en fonction de l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

D. Falcioni
P.O. Box 550
Welland, Ontario
L3B 5R3



COLLEGE D'ENSEIGNEMENT
GENERAL ET PROFESSIONNEL
DE LIMOILOU

CONCOURS 7810-343-S TECHNICIEN DE TRAVAUX PRATIQUES

Salaire remplaçant jusqu'au 23 août 1979
Département de cartographie et géodésie

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de l'employé de ce corps consiste à assister le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de laboratoire, de stage ou d'atelier.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES

Le technicien de travaux pratiques exerce, selon les besoins, des fonctions de démonstrateur, de moniteur, d'instructeur et de répétiteur.

Il peut participer au choix d'appareils et instruments en usage dans son secteur et il en assure le fonctionnement ainsi qu'une utilisation rationnelle; il monte les appareils et les instruments de laboratoire et prépare le matériel exigé pour les séances de laboratoire, d'atelier ou de stage; il étudie le fonctionnement et l'utilisation des appareils afin d'en améliorer le rendement et afin de les adapter à des besoins spécifiques; il en fait également la calibration; il est également chargé de l'entretien et des réparations à effectuer sur tels appareils ainsi que, au besoin, sur certains instruments et outils électro-mécaniques de laboratoire; il voit au besoin, à la tenue de l'inventaire du matériel et à la préparation des réquisitions.

Il peut être appelé à initier des techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail de personnel de soutien, notamment d'appareilleurs, dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont il est responsable.

Au besoin il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Détails:

- 1) un diplôme d'études collégiales en techniques géodésiques ou cartographiques ou l'équivalent.
- 2) avoir un intérêt marqué pour l'entretien, l'inventaire et la réparation de l'appareillage et outillage servant à la photogrammétrie et l'arpentage.

HORAIRE FLEXIBLE Le jour et le soir à l'occasion.

SALAIRE De \$11,448.00 à \$18,582.00

INSCRIPTION

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature avant le 7 novembre 1978.

Service du Personnel
1300, 8e Avenue
Québec G1K 7H3

CENTRE D'ACCUEIL N.-A.-LABRIE

Etablissement comprenant une double vocation: 38 lits répartis comme suit:

- 23 pour l'hébergement des personnes âgées
- 15 pour la réadaptation des alcooliques et autres toxicomanes.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Deuxième publication

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le titulaire de ce poste doit planifier, coordonner et contrôler les activités administratives et professionnelles de l'établissement en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

EXIGENCES:

Diplôme d'études universitaires de 3 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent. Un minimum de 3 années d'expérience dans le secteur des affaires sociales dont 2 ans dans un poste de direction.

SALAIRE:

Selon les normes du M.A.S.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 18 novembre 1978 à:

Mme E. Godbout,
Secrétaire du Conseil d'administration,
659, boulevard Blanche,
Hauterive, P.Q.
G5C 2B2

LE CENTRE DE RENOVATION BAPTISTE TOUCHATOU

Bois et matériaux de construction
est à la recherche d'un

GERANT

Pour la région de la Beauce. Expérience pertinente demandée. Salaire selon expérience et qualifications.

Envoyez curriculum vitae à:

BAPTISTE TOUCHATOU
200, rue de l'Eglise,
St-Romuald, Qué.
Att: M. Alain Bérubé



gâtez-
vous
AVEC UNE
ANNONCE
ENCADREE
sous la rubrique

carrières
ET PROFESSIONS

CHANCE UNIQUE!

INGENIEUR EN PRODUCTION

Une imprimerie roto-litho spécialisée en impression de journaux et circulaires, connaissant une expansion rapide est à la recherche d'un directeur des opérations dynamique et efficace.

FONCTIONS:

- Direction des opérations à partir des départements de caméra, pelliculage, plaques et de presses rotatives;
- Supervision d'un personnel de 50 employés;
- Planification, organisation et contrôle des activités de production et d'expédition.

EXIGENCES:

- Age entre 35 et 40 ans;
- Être actuellement adjoint ou gérant de production d'une imprimerie;
- Posséder un diplôme universitaire en management ou en génie industriel ou l'équivalent;
- Désirer jouer un rôle clé dans l'administration par des idées créatrices, imaginatives, à la recherche et à l'application de solution rapide.

La rémunération attachée à ce poste est proportionnelle à son importance. Des bonis sont prévus.

Faire parvenir votre «curriculum vitae» à

La Presse, Réf. 18911
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qué. H3C 3E3



INFORMATIQUE

CHEF DE SECTION CONTROLE DES DONNEES

Sous la supervision du sous-directeur du contrôle, le titulaire a la responsabilité de la vérification et du contrôle de la qualité de tous les rapports du service de traitement des données ainsi que du système de gestion des bandes magnétiques. Il doit établir un horaire détaillé des travaux à être soumis à l'ordinateur. Il distribue et supervise le travail d'une équipe composée de 4 personnes.

Qualifications requises:

- Minimum de 3 années d'expérience en opération et contrôle des données.
- Connaissances et aptitudes pour organiser efficacement le travail d'une section et pour diriger du personnel.
- Maturité, initiative et sens des responsabilités.

Lieu de travail: Les Terrasses.

Salaire selon expérience et qualifications.

S.v.p. veuillez communiquer à:

Mlle Routhier
527-3141, poste 314

PLANIFICATEUR ET DESSINATEUR D'OUTILS

Une compagnie bien établie dans le domaine de l'aéronautique est à la recherche d'un planificateur et dessinateur d'outils possédant un minimum de 3 à 5 ans d'expérience pratique, bilingue de préférence.

Les conditions de travail sont excellentes et la rémunération est en fonction de l'expérience et des qualifications du candidat.

Les personnes intéressées peuvent faire application en soumettant leur résumé en toute confiance au:



Directeur du personnel
HEROUX INC.
755, av. Thurber
Longueuil, Qué. J4H 3N1

ANALYSTES PROGRAMMEURS

SYSMED INC.

SYSMED INC. est un bureau de conseil en systèmes d'information. Une de nos activités est le développement de systèmes d'information interactifs demandés par les clients.

EXIGENCES:

- 1 an d'expérience avec le langage de programmation Business Basic de Data General;
- La connaissance du langage Assembler serait un atout de plus pour tout candidat.

SALAIRE: Selon les qualifications et l'expérience du candidat.

ENTREVUES: Prendre rendez-vous au préalable, avant de se présenter aux bureaux de SYSMED INC. Se présenter avec un «curriculum vitae».

SYSMED INC.
800 rue Chénier,
Montréal H2L 1H4
Pour rendez-vous: 522-1177

CARRIERES EN INFORMATIQUE

ANALYSTE DE SYSTEMES FINANCIERS \$24-\$27000

Notre client, une compagnie manufacturière en vue, recherche un(e) analyste bilingue possédant de 4 à 6 ans d'expérience dans le développement de systèmes financiers et de modèles utilisant le matériel IBM 370, COBOL, OS, MVT.

ANALYSTE DE SYSTEMES — PAYE/PERSONNEL \$22-\$25000

Notre client, une compagnie multinationale, recherche un(e) analyste de systèmes d'expérience familiarisé(e) avec le développement d'applications poussées portant sur liste de paye et personnel. La personne rêvée est bilingue, possède de 4 à 5 ans d'expérience acquise dans un important centre informatique utilisant le matériel IBM.

ANALYSTE DE SYSTEMES FINANCIERS \$20-\$24000

Relevant du directeur, systèmes et développement, d'une entreprise manufacturière de moyenne envergure, la personne choisie assumera la responsabilité de l'analyse et de la conception de systèmes et d'instructions-patrons financiers. La personne rêvée est bilingue, possède un diplôme reconnu en comptabilité ou en informatique ainsi qu'une expérience de travail dans la conception manuelle ou automatisée de systèmes et modèles financiers.

ANALYSTE INTERMEDIAIRE — LOGICIEL \$15-\$17000

Notre client, une importante compagnie canadienne, vient de créer le nouveau poste de programmeur(se) intermédiaire du logiciel. La personne rêvée est celle poursuivant des études vers un diplôme et possédant de 2 à 3 ans d'expérience sur le matériel DEC 10-11.

Les personnes intéressées par ces postes sont priées de communiquer avec Ross Poddie à notre bureau de Montréal.



MONTRÉAL
(514) 748-9373

108, Ave. Alexis-Nivon
Suite 218, Montréal
Qué. H4M 2M5

TORONTO
(416) 498-1855

288, Consumers Road
Suite 200, Willowdale
Ont. M2J 4R4



CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

CONSEILLER(ERE) AU PROGRAMME D'AIDE A DOMICILE

(Poste cadre)

NATURE DES FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur des services professionnels du Centre de Services Sociaux, le titulaire du poste a pour mandat de promouvoir la qualité et l'efficacité des services d'aide à domicile dispensés sur la Côte-Nord, par des activités de recherche, de programmation, de coordination, d'évaluation et d'assistance-conseil conçues et exécutées en étroite collaboration avec la Commission administrative des C.L.S.C., des D.S.C. et les différents établissements ou organismes de la région impliqués dans le développement et la réalisation de programmes de maintien à domicile.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences humaines, de préférence en service social ou niveau du 2e cycle. Minimum de 4 ans d'expérience pertinente de travail, dont 2 comme gestionnaire.

Très bonne capacité à exercer un leadership professionnel auprès de groupes de travail et aptitudes éprouvées pour le travail en équipe. Bonne connaissance de la planification, conception et évaluation de programmes.

Faire preuve d'habileté à l'organisation. Mobilité pour déplacement sur le territoire.

LIEU DE TRAVAIL:

Centre administratif, Hauteville, Province de Québec.

TRAITEMENT:

Selon la politique de rémunération des cadres du réseau des Affaires Sociales, classe XV, minimum \$20,872, maximum: \$29,422. (en révision)

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 novembre 1978 à l'attention de:

Jury de Sélection,
Centre des Services
Sociaux de la Côte-Nord,
Services administratifs,
Gestion du personnel,
774 rue Bossé,
Hauteville, P.Q.
G5C 1F6
Tél. (418) 589-9927

N.B.—L'aspect confidentiel des candidatures est assuré.

QUEBECAIR

Québecair est à la recherche d'un(e)

ANALYSTE BUDGETAIRE

Salaire avantageux selon qualifications et expérience. Avantages sociaux très intéressants.

Responsabilités:

- Coordonner la préparation des budgets annuels
- Contrôle des coûts
- Analyse de rentabilité
- Maintien des statistiques opérationnelles

Exigences de la fonction:

- Bilingue
- Dynamique
- Ambitieux
- Diplômes professionnels (C.A., C.G.A., R.I.A.) ou en voie d'obtenir un de ces diplômes.

Expérience:

- Minimum de 4 à 5 années dans une fonction similaire.

Faire parvenir votre curriculum vitae ou communiquer avec:

QUEBECAIR

Services des Ressources humaines
C.P. 490 Aéroport International de Dorval
Dorval, Québec H4Y 1B5
Tél. 631-9802, poste 139

Les Centres Maronniers Inc.

EDUCATRICES

Pour travail dans un centre d'accueil situé à Carillon.

Exigences nécessaires:

- 50% du cours de technicien en éducation spécialisée (cours du CEGEP)

Pour entrevue, veuillez contacter

M. Guy Gingras ou M. Gilles Painchaud
866-6121 (ligne directe)

COMPOSER 285-7320

AVANT D'ACHETER DU BOEUF...

Attendez de voir les prix plus qu'avantageux que **Dominion** vous fait sur le boeuf.

Demain, le mercredi 1er novembre, ne manquez pas de lire dans ce journal les pages **Dominion**, afin de comparer les prix du boeuf de **Dominion**, avec ceux des autres chaînes d'alimentation.

*Vous verrez, chez **DOMINION***
**C'EST SURTOUT A CAUSE
DES VIANDES ET TOUJOURS
A CAUSE DES ECONOMIES!**

Les Supermarchés Dominion Limitée

Ça c'est du supermarché

ominion

Affaire Marion:

Des cobayes pour démontrer que l'air était respirable

par Jean-Paul SOULIE

Deux cochons d'Inde, un savant professeur et le témoin René Chalifoux ont été présentés hier par la Couronne au procès de Claude et Jeanne Valence, qui sont accusés d'enlèvement et de séquestration dans l'affaire Marion.

René Chalifoux, qui a demandé la protection de la Cour, continuera à témoigner aujourd'hui. Hier, interrogé par le procureur de la Couronne Me Pierre Sauvé, Chalifoux a reconnu les époux Valence, qu'il avait rencontrés plusieurs fois au cours de l'été 1977. Opérateur de machines sur la construction et menuisier, Chalifoux avait été présenté aux Valence en 1976 par son amie de l'époque, Denise Gaudrault, cette dernière étant la sœur de Jeanne Valence.

Chalifoux a fréquenté les Valence, et leur a rendu visite à plusieurs reprises, soit dans leur maison, soit dans un chalet au bord d'un lac.

Mais le témoin connaissait bien la famille Valence, et il se souvient des prénoms de trois des quatre enfants du couple. Luc, Benoit et Pierre. Le nom du quatrième, qui est décédé au cours de l'été 1977, lui échappe cependant, bien qu'il ait été à ses funérailles.

Le tribunal, formé de douze jurés et présidé par le juge Marc Beauregard, avait, avant le début du témoignage de René Chalifoux, suivi la démonstration du profes-

seur Jacques Côté, de l'université Laval, à l'effet que M. Charles Marion avait pu respirer dans la cache où on suppose qu'il a été gardé pendant toute sa longue séquestration. A l'aide d'un appareil assez complexe, M. Côté a démontré que même si une chandelle finit par s'éteindre lorsqu'elle brûle dans une boîte hermétique, les deux cobayes qu'il avait enfermés eux aussi dans l'appareil ne semblaient pas trop souffrir du manque d'oxygène.

Un compteur placé sur la base de l'appareil permettait aux jurés de lire le pourcentage d'oxygène qui restait dans la boîte hermétique mais transparente. D'ailleurs, le professeur Côté a visité une certaine cache, dans les bois de Gould, et il y a effectué une expérience en compagnie du policier Claude Quinn. Il y est resté assez longtemps pour s'apercevoir que la respiration y était possible. Une autre expérience, effectuée elle dans un caisson à l'u-

niversité Laval, a permis de confirmer que si une chandelle s'éteint quand le pourcentage de l'oxygène passe de la normale, c'est-à-dire 20.80 pour cent, à 16.67 pour cent, il est quand même possible à un être humain de respirer dans ces conditions. M. Charles Marion avait expliqué, au cours de son témoignage, que sa chandelle s'était éteinte, en raison de la mauvaise qualité de la circulation de l'air dans la cache où il était enfermé.



PASCAL ROLLIN

"pour les amants"

de 9 h à minuit (tous les soirs)

FM 88 90 92 94 96 98 100 102 104 107



EN DÉMONSTRATION!

Simpsons

GINÉMA INSTANTANÉ

Tournez une scène... Admirez-la quelques secondes après... Et découvrez une conception entièrement nouvelle de communication! Son nom est Polavision de Polaroid.



filmez vous-même des artistes en personne, la famille, les amis, puis regardez-les revivre à peine quelques minutes après

Faites vous-même l'essai de la «Polavision» et découvrez à quel point ce système est simple. La «Polavision» est un nouveau moyen de revoir votre vie et de vous en souvenir. Désormais, vous pourrez saisir les meilleurs moments, les revivre instantanément et puis avoir le plaisir de les revoir des années durant, comme dans un journal vivant. C'est aussi simple que de compter jusqu'à 3! Introduisez une cassette «Phototape» dans la caméra, composez votre sujet, cadrez et filmez. Le reste, c'est «Polavision» qui s'en charge. Pas d'exposition à calculer! L'oeil électronique «Polavision» le fait pour vous. Vous pouvez même vous rapprocher ou vous éloigner de votre sujet à l'aide de l'objectif «zoom» tout en obtenant des images claires et précises.

Une fois la cassette terminée, il vous suffit de la retirer de la caméra et de l'introduire dans le lecteur «Polavision». Quelques secondes plus tard, vous pourrez visionner votre film en couleur; que vous venez de tourner.

Rendez-vous chez Simpsons et venez rencontrer les spécialistes du cinéma instantané de «Polaroid». Ils se feront un plaisir de vous aider de leurs conseils. De plus 2 «Miss Polaroid» et un artiste réputé seront sur place. Alors n'hésitez plus... faites votre entrée dans le monde du cinéma!

En ville, Fairview et St-Bruno:
Jeudi 2 et vendredi 3 novembre — de 4 h de l'après-midi à 9 h du soir.
Samedi 4 novembre — de 9 h du matin à 5 h du soir.

Un conseiller de la maison «Polaroid» se fera aussi un plaisir de vous montrer la gamme complète des appareils «Polaroid» à photos instantanées, y compris les «Sonar». Ces nouveaux appareils, fort impressionnants, se servent des ondes sonores pour faire une mise au point précise en une fraction de seconde.

| | | | |
|----------------------|---------------|------|--------|
| Caméra et lecteur | Prix Simpsons | ens. | 679.98 |
| Lumière jumelée | Prix Simpsons | | 49.95 |
| Cassette photo-ruban | Prix Simpsons | | 11.95 |

Rayon 210, au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview, et St-Bruno. Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans la circulaire «Jours Simpsons» de 36 pages:

Page 28 — article A. Aspirateur «Kenmore» avec «Powermate». Le numéro du modèle devrait se lire: 2893 (non pas 2652).

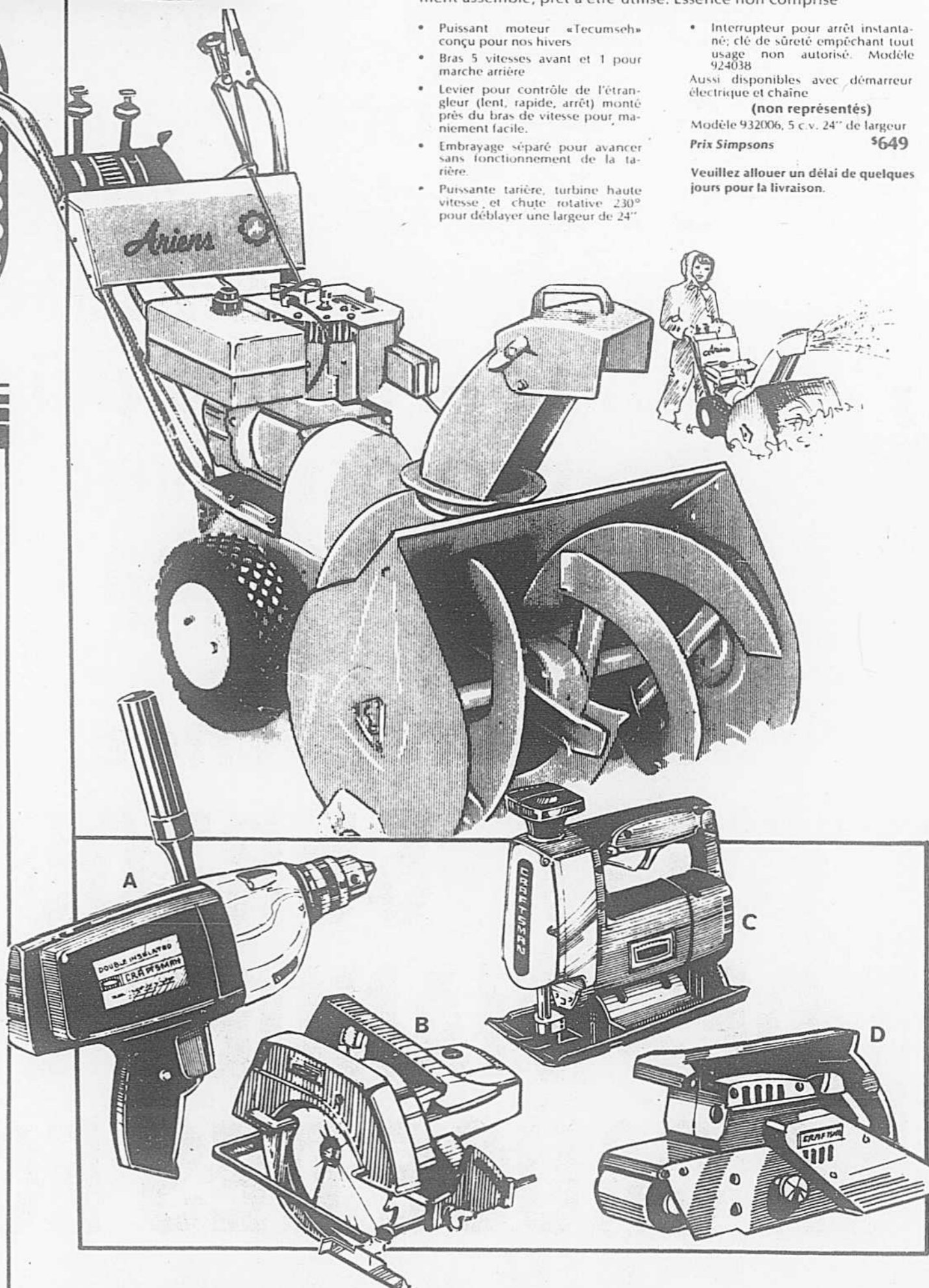
Page 28 — article D. Machine à coudre «Kenmore». Le prix devrait se lire 269.99 et le numéro du modèle devrait se lire 1937 - C22056.

chassé-neige «Ariens» 7 c.v. à démarrage rapide

Prix Simpsons \$854

complet avec démarreur électrique et chaîne. Modèle entièrement assemblé, prêt à être utilisé. Essence non comprise

- Puissant moteur «Tecumseh» conçu pour nos hivers
 - Bras 5 vitesses avant et 1 pour marche arrière
 - Levier pour contrôle de l'étrangleur (lent, rapide, arrêt) monté près du bras de vitesse pour manœuvres faciles.
 - Embrayage séparé pour avancer sans fonctionnement de la tarière
 - Puissante tarière, turbine haute vitesse, et chute rotative 230° pour débayer une largeur de 24"
 - Interrupteur pour arrêt instantané; clé de sécurité empêchant tout usage non autorisé. Modèle 924038
- Aussi disponibles avec démarreur électrique et chaîne
(non représentés)
Modèle 932006, 5 c.v. 24" de largeur
Prix Simpsons \$649
- Veuillez allouer un délai de quelques jours pour la livraison.



rabais \$20 à \$50 — outils motorisés «Craftsman» fiables et très efficaces

- A. RABAIS \$30 — PERCEUSE A CHOCS. Moteur développant 1/2 c.v.; vitesse variable de 0 à 1200 rpm. Marche arrière. Isolement double. Engrenages à démultiplication double. Roulements spéciaux pour perceuse à chocs compris. Modèle 24511. Ord. 99.98
- B. RABAIS \$20 — SCIE ELECTRIQUE 7 1/4". Moteur développant puissance maximale de 1 1/2 c.v. 5200 rpm. Isolement double. Roulements à billes coussinets. Engrenage droit. Guide coupe inclus. Modèle 22817. Ord. 89.98
- C. RABAIS \$50 — SCIE A DECOUPER AUTOMATIQUE. Modèle 12 vitesses à isolement double. Moteur développant 1/2 c.v.; 1300-2700 courses minute. Course 1". Roulements à billes/rouleaux. Modèle 23214. Ord. 119.98
- D. RABAIS \$20 — PONCEUSE A RUBAN 3". Moteur développant puissance maximale de 1 c.v. Ruban ponceur 3" x 21" avançant à 1300 pieds par minute. Isolement double. Roulement à billes. Modèle 24357. Ord. 89.98

Prix ord. Simpsons 89.98 à 119.98

69.98

Rayon 690, au sous-sol. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

